ALCOOL · NB · LIQUOR

BEER SPIRITS WINE

BIÈRES SPIRITUEUX VINS

RAPPORT ANNUEL

2025-2026



TABLE DES MATIÈRES

01 LETTRE DU PRÉSIDENT

02 MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE

04 SURVOL DE VOTRE INVESTISSEMENT

06 PLAN STRATÉGIQUE

07 BILAN DE L'ANNÉE 2024 – 2025

10 APERÇU DES AMÉLIORATIONS DES OPÉRATIONS

11 CANAUX DE VENTE

11 PRIX DES TABLEAUX DE BORD DES MAGASINS

13 CULTURE DE HAUTE PERFORMANCE

14 FAITS SAILLANTS SUR LES PRODUITS

15 PLEINS FEUX SUR LES PRODUCTEURS LOCAUX

16 LISTE DES PRODUCTEURS LOCAUX

18 RESPONSABILITÉ SOCIALE D'ENTREPRISE

20 GOUVERNANCE

23 EMPLACEMENT DES MAGASINS

24 VENTES PAR EMPLACEMENT

26 RAPPORT DE LA DIRECTION ET DU VÉRIFICATEUR

30 ÉTATS FINANCIERS

170 rue Wilsey, Case postal 20787
Fredericton, N.-B. E3B 5B8 | anbl.com

ISSN 0704-2574
ISNB 978-1-4605-4754-0

FONDÉE SUR LA CONFIANCE, PORTÉE PAR LES RÉSULTATS



L'honorable Luke Randall
Ministre responsable d'ANBL
Province du Nouveau-Brunswick
Fredericton, N.-B.

Monsieur le Ministre,

En tant que président du conseil d'administration et conformément à la *Loi sur la réglementation des alcools du Nouveau-Brunswick* et la *Loi sur la reddition de comptes et l'amélioration continue*, j'ai le grand plaisir de vous remettre le rapport annuel 2025–2026 d'Alcool NB Liquor (ANBL). Le conseil d'administration est responsable de l'atteinte des buts et des objectifs décrits dans ce rapport; et il est très fier de cette responsabilité.

Au cours de la dernière année, ANBL a encore une fois réalisé des résultats financiers remarquables. Ses ventes se sont élevées à 545,9 millions de dollars et son revenu net a atteint 183,5 millions de dollars.

En plus d'atteindre nos objectifs en matière de résultats financiers, ANBL a également fait de grands progrès dans son projet de transformation de la planification des ressources d'entreprise, dont le lancement est prévu pour l'exercice 2026-2027. Comme nous nous préparons à conclure ce projet multiannuel, je souhaite reconnaître le travail acharné de l'équipe, qui tout en travaillant sur ce projet, continu de se concentrer sur nos activités quotidiennes afin de permettre à ANBL de continuer de remettre des millions de dollars à la province du Nouveau-Brunswick afin d'aider à financer des infrastructures importantes et des programmes sociaux.

ANBL continu également d'être un champion de la sécurité alimentaire dans le cadre de sa stratégie de la responsabilité sociale d'entreprise, d'être partenaire de Nourrir NB, des banques alimentaires membres, des bibliothèques publiques, des jardins communautaires et d'institutions d'éducation postsecondaire. Au cours de l'exercice qui s'est terminé le 29 mars 2026, les clients et les membres de l'équipe d'ANBL ont amassé plus de 420 000 $ pour la sécurité alimentaire, un nouveau record, dans une période où les gens ont plus que jamais besoin de soutien partout dans la province.

Pour terminer, ANBL a été reconnu comme étant l'un des meilleurs employeurs du Canada atlantiques pour la deuxième année consécutive, un témoignage de son engagement envers une culture axée sur la personne où la rétroaction des employés aide à bâtir des initiatives à l'appui du mieux-être, d'une offre d'avantages robustes, de la sécurité financière, du soutien à la santé mentale et de la communauté.

Respectueusement soumis,

L. PAUL ELLIOTT, K.C.
Président

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'ANBL

**en date du 29 mars 2026*

PAUL ELLIOTT, K.C.
Président

BRUCE WOOD
Vice-président

KEVIN BERRY
Directeur

KATHRYN CRAIG
Directrice

JOANNE BÉRUBÉ GAGNÉ
Directrice

CÉDRIC LAVERDURE
Directeur

LINDA SCHOFIELD
Directrice

LORI STICKLES
Présidente et directrice générale



REGARDER EN ARRIÈRE. ALLER DE L'AVANT.

EN ME RETOURNANT vers l'année financière dernière, je suis très fière des accomplissements de l'équipe d'ANBL, qui continue d'obtenir avec succès des résultats constants et d'assurer la stabilité de nos activités pour les Néo-Brunswickois qui vivent une période de changement et de perturbation. En tant que détaillant et grossiste, ANBL continue de vivre certaines des mêmes pressions financières que le reste de la communauté de la vente au détail.

Nous avons dépassé notre objectif de bénéfice net de 180 millions de dollars en 2025-2026; grâce à des revenus de 545,9 millions de dollars, nous avons pu reverser 183,5 millions de dollars de bénéfice net au Nouveau-Brunswick afin de contribuer au financement de programmes et d'initiatives utiles dans les communautés de toute la province.

Comme notre environnement change, la façon dont nous menons nos activités d'entreprise doit évoluer aussi. Pour y arriver, nous avons effectué de grands avancements dans notre projet de transformation de la planification des ressources d'entreprise multiannuel, le projet Galileo. Les étapes de la conception et de la construction du projet sont terminées, et nous en sommes maintenant à l'étape de la mise à l'essai. Le projet Galileo ne fournira pas seulement à ANBL de nouveaux outils et de nouvelles technologies qui nous permettront d'améliorer la précision et la visibilité de nos stocks et d'établir un commerce en ligne, mais il sera également axé sur la façon dont nous travaillons et interagissons avec nos partenaires d'approvisionnement, nos partenaires franchisés, et nos clients. L'investissement effectué dans l'entreprise maintenant vise à assurer son succès pour les années à venir, nous permettant de continuer à produire des résultats positifs pour la province du Nouveau-Brunswick.

Comme le Canada gère ses différends commerciaux avec les États-Unis, ANBL continue de vendre les stocks existants des produits américains dans tous ses canaux afin de recouvrir notre investissement et limiter la perte de produits, tout en adaptant notre portefeuille de sorte à mieux répondre aux besoins des clients. Comme les Canadiens font un choix conscient d'acheter localement, nous avons connu une année importante pour la croissance des produits locaux. Les produits locaux représentent 35 millions de dollars des revenues pour l'exercice 2025-2026, une hausse de 12 % comparé à l'année dernière. ANBL appuie le succès de nos producteurs locaux du Nouveau-Brunswick en leur offrant les avantages de notre stratégie des producteurs locaux, remplissant ainsi notre mandat de participer au développement de l'industrie des boissons alcoolisées de la province.

La responsabilité sociale continue d'être une priorité à ANBL, et elle est démontrée à travers l'engagement communautaire, la promotion de la consommation responsable et la vente responsable. Depuis 2022, les efforts d'ANBL et de ses clients en matière de sécurité alimentaire ont permis de recueillir 1,35 million de dollars en dons. Cette année financière a été notre année la plus fructueuse en matière de sécurité alimentaire avec 421 350 $ recueilli en dons. Notre programme Rentrez en sécurité a fourni un raccompagnement sécuritaire à la maison à plus de 25 000 clients à 23 festivals communautaires et de l'industrie partout dans la province. De plus, nous continuons de centrer nos efforts sur la vente responsable grâce à la formation et l'éducation des membres de l'équipe d'ANBL et de nos partenaires des canaux avec nos programmes Vérification 30 et de visites de client-mystère.

Nos résultats, malgré une année économiquement difficile, témoignent du travail acharné et du dévouement de nos équipes de la vente au détail, de l'entrepôt, et du Centre des activités de détail (CAD), et du soutien incroyable de nos partenaires et de nos clients.

Merci à tous pour tout ce que nous avons réalisé cette année, et merci de continuer à travailler avec nous sur notre raison d'être de redonner aux Néo-Brunswickois en leur offrant de façon responsable le meilleur pour toutes les occasions.

LORI STICKLES
Présidente et directrice générale

L'INVESTISSEMENT QUE NOUS RÉALISONS ACTUELLEMENT DANS L'ENTREPRISE GARANTIRA NOTRE STABILITÉ ET NOTRE RÉUSSITE POUR LES ANNÉES À VENIR

HAUTE DIRECTION

*En date du 29 mars 2026

LORI STICKLES
Présidente et directrice générale

CRAIG CLARK
Vice-président principal des personnes, des processus et des technologies

JAMIE LEBLANC
Vice-président principal et directeur général financier

ALAN SULLIVAN
Vice-président principal des canaux et de la chaîne d'approvisionnement

LARA WOOD
Vice-présidente principale de marketing, des catégories et des communications

ERIN FULLERTON
Vice-présidente des ressources humaines

MIKE HARTY
Vice-président des opérations





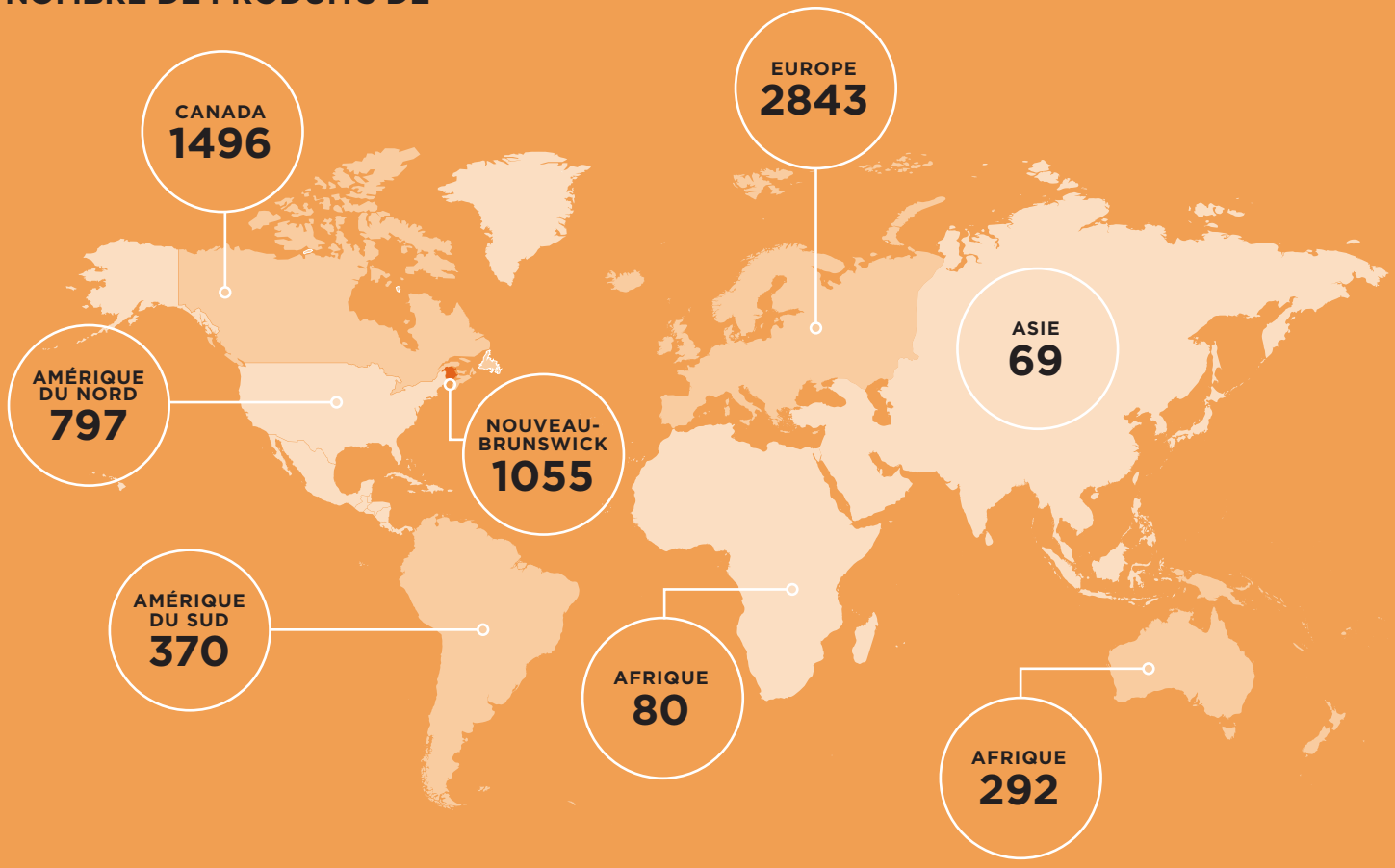






SURVOL DE VOTRE INVESTISSEMENTS

NOMBRE DE PRODUITS DE



NOMBRE D'EMPLOIS

29
ENTREPÔT

+

239
CENTRE DES ACTIVITÉS DE DÉTAIL (CAD)

+

305
MAGASINS D'ENTREPRISE

=

TOTAL
573

VENTES DANS

38
MAGASINS D'ENTREPRISE DANS 28 COMMUNAUTÉS

93
FRANCHISÉS ACTIFS

68
ÉPICERIES

+7,2 M
DE TRANSACTIONS PUBLIQUES

+1 K
LICENCIÉS ACTIFS

SOUTIEN AU SECTEUR PRIVÉ

13,8 M$ AU SOUTIEN DES PRODUCTEURS LOCAUX

+

11,8 M$ REÇUS PAR LES FRANCHISES EN COMMISSIONS

+

1,6 M$ FOURNIS AUX LICENCIÉS GRÂCE AU PROGRAMME DE RABAIS

=

27,2 M$ EN SOUTIEN AU SECTEUR PRIVÉ

RETOUR AUX NÉO-BRUNSWICKOIS

100 % des profits d'ANBL sont retournés à la province pour être utilisés à l'avantage des Néo-Brunswickois.

179,1 M$



**Les paiements revenant à la province du Nouveau-Brunswick diffèrent du revenu net, car les paiements sont fondés sur l'encaisse nette disponible provenant des opérations au cours de l'exercice.*

PLAN STRATÉGIQUE

L'EXERCICE 2025-2026 a été la deuxième année du plan stratégique triennal d'ANBL (2025-2027). Notre plan aide à guider et diriger le travail de notre organisme pour nous permettre de mettre notre vision en œuvre.

ANBL vend des produits qui réunissent les gens afin de célébrer les occasions de la vie. Notre entreprise y arrive en étant engagée envers la responsabilité et en redonnant aux communautés au sein desquelles nous travaillons et nous vivons partout au Nouveau-Brunswick. De ce fait, la raison d'être d'entreprise d'ANBL est de : « redonner aux Néo-Brunswickois en leur offrant de façon responsable le meilleur pour toutes les occasions ».

Bien que notre raison d'être exprime clairement la raison de notre existence, notre vision représente l'endroit où nous souhaitons amener l'organisme. Au cours de la durée de vie de ce plan stratégique, ANBL continuera de grandir en fonction de ses priorités, d'assurer la croissance de son excellence opérationnelle et de mieux centrer ses services autour des clients. Notre vision est d'« offrir à nos amis et à nos voisins des expériences exceptionnelles dans toutes nos interactions ».

Les valeurs d'ANBL sont les principes et les croyances qui guident nos actions. Ces valeurs sont : la confiance, l'intégrité, la célébration, la compassion et la communauté. Nos équipes s'efforcent de refléter ces valeurs dans leur quotidien à ANBL.

LA RAISON D'ÊTRE, LA VISION ET LES VALEURS D'ANBL OFFRENT UNE BASE SOLIDE QUI GUIDE NOTRE CHEMINEMENT, EN METTANT L'ACCENT SUR L'EXCELLENCE OPÉRATIONNELLE, UNE APPROCHE AXÉE SUR LE CLIENT ET UN ENGAGEMENT À REDONNER À LA POPULATION DU NOUVEAU-BRUNSWICK

DOMAINES PRIORITAIRES

Nous avons identifié des priorités stratégiques afin de guider notre travail au cours de la mise en œuvre de ce plan :

01 **LES MEMBRES DE L'ÉQUIPE**

02 **LES FINANCES**

03 **L'EXCELLENCE OPÉRATIONNELLE**

04 **LES CLIENTS**

05 **RESPONSABILITÉ**

OBJECTIFS

Chaque domaine comporte des objectifs spécifiques à atteindre et des priorités à respecter au cours de la durée du plan. Pend l'exercice de 2025-2026, nous avons centré nos efforts sur les initiatives prioritaires suivantes :

- La mise en œuvre du projet Galileo
- La sensibilisation à la cybersécurité et l'amélioration de notre protection à travers l'entreprise
- La planification de la continuité d'entreprise
- L'élaboration d'une nouvelle stratégie d'établissement des prix
- L'achèvement du travail exploratoire sur l'environnement, le social et la gouvernance (ESG)

L'équipe d'ANBL est enthousiaste et confiante que ce plan stratégique positionne l'entreprise de sorte à atteindre ses objectifs et à évoluer sa responsabilité d'entreprise, assurant ainsi les meilleurs résultats pour toutes nos parties prenantes.

BILAN DE L'EXERCICE
2025 – 2026

LES RENSEIGNEMENTS CI-DESSOUS donnent un aperçu de la situation financière d'ANBL pour l'exercice clos le 29 mars 2026 et doivent être lus conjointement avec les états financiers vérifiés d'ANBL et les renseignements fournis par voie de communiqués.

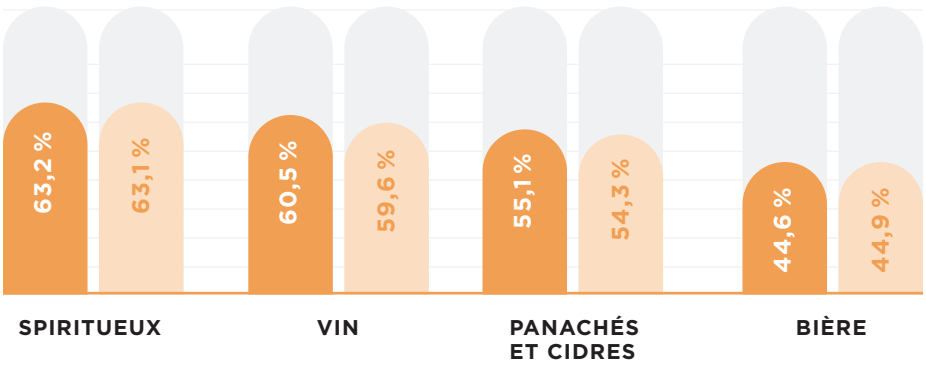
Conformément à la convention comptable courante dans le secteur de la vente au détail, ANBL suit un cycle de rapports de 52 semaines, ce qui nécessite périodiquement un exercice financier de 53 semaines en raison de la date variable de fin d'exercice. L'exercice terminé le 29 mars 2026 et le 30 mars 2025 comptaient tous deux 52 semaines.

ANBL est demeuré engagé envers son objectif stratégique visant la génération responsable de ses revenus, une gestion disciplinée de ses dépenses, un soutien continu envers les producteurs locaux, et une modernisation de ses activités afin de mieux servir ses clients et ses partenaires à travers le Nouveau-Brunswick. L'entreprise a généré un revenu net de 183,5 millions de dollars, tout en poursuivant l'avancement du projet Galileo, une initiative de transformation multiannuelle centrée sur la modernisation de l'environnement technologie d'ANBL et appuyant l'efficacité des activités à long terme.

Les *ventes totales* ont atteint 545,9 millions de dollars, dépassant les ventes de l'année précédente de 1,6 million de dollars. Le rendement des ventes a varié à travers les catégories, avec celle de la bière et des panachés démontrant une croissance continue appuyée par la demande pour des formats prêt-à-boire et pratiques, et les préférences en évolution constante des consommateurs. Le rendement des catégories a reflété l'évolution continue de la façon dont les clients accèdent aux produits d'ANBL partout dans la province. Malgré une baisse du volume des transactions dans les magasins d'entreprise, une croissance dans les magasins de franchise, les épiceries et les licenciés témoignent des efforts déployés par ANBL pour diversifier son réseau de vente au détail de sorte à rejoindre les clients où et comment ils magasinent, tout en assurant un service pratique, accessible et responsable dans tous les canaux.

Des chiffres de vente élevés se sont traduits en un pourcentage (%) de *profit brut* élevé, atteignant presque les objectifs à travers toutes les catégories, témoignant d'un rendement constant et équilibré tout au long de l'année.

PROFIT BRUT (%)









CHARGES D'EXPLOITATION

Les charges d'exploitation ont augmentées comparé à celles de l'année dernière, reflétant l'investissement prévu dans le modèle d'exploitation d'ANBL et l'avancement continu de son projet de transformation d'entreprise pour mieux appuyer notre approche du « bon produit », au « bon endroit », au « bon moment », afin de répondre aux attentes des clients à travers tous les canaux de vente.

MESURES DE RENDEMENT
2025 – 2026

Tout au long de l'exercice 2025-2026, ANBL a maintenu son engagement envers sa mission de gérer de manière responsable une société prospère pour les habitants du Nouveau-Brunswick. En se concentrant continuellement sur ses objectifs liés aux finances, aux membres de l'équipe, aux clients, à l'excellence opérationnelle et à la responsabilité, ANBL a effectué un suivi de son rendement en fonction d'une série de mesures annuelles établies au début de l'année. Les résultats ci-dessous soulignent le rendement de chacune de ces priorités et nous aide à informer nos activités futures en matière d'objectifs, de mesures et d'amélioration continue.

MESURE	RÉELS E25	OBJECTIF E26	RÉELS E26
Nombre de semaines	52	52	52
FINANCES			
Profit net (en millions de dollars) *	191 5 $	180 0 $	183 5 $
MEMBRES DE L'ÉQUIPE			
Examens trimestriels terminés (non syndiqué)	100 %	100 %	94 %
Qualité des conversations sur l'examen trimestriel	Sans objet	100 %	93 %
Tableau du rendement du mieux-être, de la santé et de la sécurité	Sans objet	4,5/5	4,3/5
CLIENT			
Chiffres d'affaires bruts en $ par canal	544 3 $	544 3 $	545 9 $
EXCELLENCE OPÉRATIONNELLE			
Projet de transformation d'entreprise : état global du projet	Dans les délais	Dans les délais	À risque
Formation sur la cybersécurité : intégration	60 %	100 %	84,8 %
Formation sur la cybersécurité : perfectionnement annuel		100 %	100 %
RESPONSABILITÉ			
Résultat de la marque d'entreprise	75 %	73 %	73 %

**Le revenu net de l'exercice 2026 reflète les dépenses associées au Projet Galileo de 18,4 millions de dollars (exercice 2025 : 12,1 millions de dollars).*

L'état du projet de transformation d'entreprise reflète l'échelle et la complexité du travail de transformation d'entreprise d'ANBL. Bien que les risques associés aux délais aient augmenté pendant l'année, l'initiative demeure une priorité stratégique et elle continue de progresser afin d'appuyer la mise en œuvre pendant l'exercice 2026-2027.



REMISES AUX GOUVERNEMENTS (000s)

PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK	2025 – 2026	2024 – 2025
*Paiement provenant du profit net	179 117 $	195 089 $
Fonds en fiducie pour l'environnement	-	-
Impôts fonciers	272	265
	179 388	195 354
Gouvernement du Canada		
Taux de vente harmonisée	45 806	40 089
Droits d'accises et droits de douane	21 749	22 947
	246 944 $	**$258 390 $**

**Les distributions à la province du Nouveau-Brunswick diffèrent du profit net, car les paiements sont fondés sur l'encaisse nette disponible provenant des opérations au cours de l'exercice.*

APERÇU DE L'AMÉLIORATION DES ACTIVITÉS

GESTION DE LA PROPRIÉTÉ

Le travail sur la marque et le style d'ANBL s'est poursuivi en 2024-2025 avec la rénovation du magasin de Woodstock. La mise à jour de notre concept vise à offrir une expérience plus constante, moderne, pertinente et accueillante à nos clients. ANBL a aussi investi dans la maintenance et la modernisation des systèmes de réfrigération des chambres froides en magasin, et dans la maintenance de la structure du bâtiment du siège social (CAD) et de l'entrepôt. Avec de tels investissements capitaux, ANBL demeure actif dans le programme écoénergétique d'entreprise d'Énergie NB, une initiative appuyée financièrement par le gouvernement du Canada et la province du Nouveau-Brunswick dans le but de moderniser notre équipement pour des options plus écoénergétiques. ANBL continue également de participer au programme éconopointes d'Énergie NB.

LOI SUR LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT

Au cours de l'exercice 2024-2025, ANBL a poursuivi son travail à l'appui de la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement*, sensibilisant l'industrie et assurant la transparence et l'amélioration des pratiques au sein de l'entreprise. ANBL continue de collaborer avec les compétences voisines sur les plans à suivre à l'avenir, et à soumettre un rapport public annuel sur les étapes prises pour prévenir l'utilisation du travail forcé et du travail des enfants dans ses chaînes d'approvisionnement. Une copie du rapport se trouve sur le site Web d'ANBL.

ENVIRONNEMENT, SOCIAL ET GOUVERNANCE

ANBL continue de déployer des efforts afin de mieux comprendre ses stratégies actuelles et leur corrélation avec un cadre environnemental, social et de gouvernance (ESG), examinant notre traitement de l'environnement et des personnes, et notre prise de décision. Dans le cadre de son travail exploratoire, ANBL a exploité les renseignements recueillis pour produire des mesures ESG appropriées et des IRC mesurables et développables.

CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT ET ENTREPÔT

CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT : Au cours de l'exercice financier 2025-2026, la chaîne d'approvisionnement d'ANBL a continué à centrer ses efforts autour d'IRC et d'activités axés sur le client afin de maintenir son alignement sur la stratégie d'entreprise. Au cours de l'année dernière, les trois départements ont réaligné leurs IRC et leurs activités ciblées afin d'assurer le respect de la stratégie « du bon produit, au bon endroit, au bon moment ». Les mesures principales ont été améliorées tout au long de l'année dernière.

Le début de l'année 2026 a été marqué par une augmentation importante des suppléments pour le carburant. En 2024-2025, ANBL a observé une augmentation moyenne des suppléments pour le carburant de 51 %. Au cours de l'exercice financier 2025-2026, l'augmentation moyenne a atteint 85 %. ANBL continuera de concentrer ses efforts sur des façons de minimiser l'impact à l'avenir.

GESTION DE L'APPROVISIONNEMENT : L'équipe de la gestion de l'approvisionnement a travaillé de façon diligente l'année dernière afin d'améliorer les deux mesures principales utilisées dans ce pilier de la chaîne d'approvisionnement d'ANBL. La position des stocks dans l'entrepôt s'est améliorée, passant de 93 % à 96 %. L'augmentation de 3 % a permis d'assurer que les produits étaient plus facilement disponibles pour les commandes des magasins. La position des stocks en magasin s'est améliorée, passant de 94 % à 97 %. Des activités spécifiques ont entraîné les améliorations des deux résultats.

ENTREPÔT : Au cours de l'exercice 2025-2026, l'équipe de l'entrepôt a centré ses efforts sur la préparation à temps des expéditions pour leur livraison dans tous les canaux d'ANBL. L'objectif est de veiller à ce que toutes les charges soient prêtes pour leur départ ponctuel, assurant leur livraison quotidienne à temps aux clients. Les charges prêtes à temps excèdent maintenant 98 %.

TRANSPORT : L'industrie du transport connaît des impacts importants avec les répercussions globales du prix de l'huile et du gaz. Le coût du carburant a augmenté drastiquement en raison des troubles dans certaines régions du monde. ANBL déploie des efforts afin d'assurer que toutes les charges sont aussi pleines que possible lorsqu'elles quittent les installations, et fait de son mieux pour être le plus efficace possible. Des ententes de transport récentes visent les coûts excessifs du supplément pour le carburant auquel fait face ANBL. La chaîne d'approvisionnement continue de travailler avec ses transporteurs afin de minimiser l'impact dans la mesure du possible pour l'exercice à venir.

CANAUX DE VENTE

L'EXERCICE FINANCIER 2025-2026 a été défini par une exécution forte, une amélioration continue et un engagement inébranlable envers notre offre d'une expérience à la clientèle exceptionnelle dans tous les canaux.

MAGASINS D'ENTREPRISE

L'une des plus grandes réussites d'ANBL a été l'amélioration considérable de ses résultats lors des visites d'un client-mystère au sein des magasins d'entreprise, passant d'un taux de réussite de 69 % à 82 %; une augmentation remarquable de 13 points. Ce progrès reflète le dévouement des équipes en magasin, qui appliquent constamment notre modèle de service à la clientèle SERVE, appuyé par un encadrement continu et d'un effort fortement concentré sur l'offre quotidienne d'un service à la clientèle significatif.

PRIX POUR LES TABLEAUX DE RENDEMENT DES MAGASINS

ANBL a continué de décerner ses prix pour les tableaux de rendement des magasins au cours du dernier exercice. Ces acclamations célèbrent les meilleurs rendements sous différentes bannières. Les prix célèbrent l'excellence en fonction de différentes mesures, notamment les ventes, la valeur moyenne des transactions, l'exécution des offres groupées, la vérification des pièces d'identité, et l'efficacité opérationnelle en général.

GAGNANTS DES PRIX

Bannière A, Or : *Kennebecasis Valley*

Bannière A, Argent : *Edmundston*

Bannière B, Or : *Riverview*

Bannière B, Argent : *Somerset*

Bannière C, Or : *Shediac*

Bannière C, Argent : *Richibucto*

Bannière D, Or : *Campbellton*



MAGASINS DE FRANCHISE DE COMMODITÉ

Le canal des franchisés a connu une croissance importante, ses ventes ayant connu une hausse de 5 % par rapport à l'année dernière grâce à plusieurs facteurs clés. Ces facteurs de croissance comprennent : la mise en œuvre de planogrammes pour permettre des examens de l'assortiment afin d'améliorer l'efficacité du portefeuille ; une amélioration de l'exécution de l'affichage par les franchisés dans les magasins de catégorie 1 ; des rajustements aux programmes de marketing pour une meilleure exécution ; une amélioration des étiquettes de prix pour les offres d'une durée limitée (ODL) ; une précommande plus forte des produits Innovation comparé à l'exercice 2024-2025 ; l'intégration de nouveaux processus ; la publication régulière de bulletins de nouvelles périodiques ; et une meilleure couverture de compte afin de mieux se centrer autour des clients, ainsi que l'ouverture de deux nouveaux magasins de franchise.

ÉPICERIES

Le canal des épiceries a également démontré une amélioration de son rendement au cours de l'exercice 2025-2026 (une hausse des ventes de 3 %), attribuable à des facteurs clés comme l'adoption d'un nouveau modèle de distribution avec une bannière majeure, la mise en œuvre continue du programme « In & Out » dans les bannières des épiceries, une meilleure couverture des comptes dans les magasins et au siège social, et l'ajout de deux épiceries.

LICENCIÉS

Au cours de l'exercice 2025-2026, ANBL a continué de renforcer le canal des licenciés avec une approche axée sur le client, l'excellence du service, et la communication efficace, ce qui s'aligne sur les valeurs essentielles d'ANBL. Des communications clés, notamment le bulletin de lancement de produits, le bulletin des offres d'une durée limitée, des sondages, et les bulletins de nouvelles réguliers, ont aidé les partenaires B2B à rester informés, engagés et connectés.

L'introduction d'un horaire de visite dans les marchés a aussi eu un impact important et positif. En établissant une présence constante au sein du marché, ANBL a été en mesure de bâtir des relations plus fortes et plus significatives auprès des licenciés. Cette initiative a généré une rétroaction extrêmement positive, une augmentation de l'engagement, un renforcement de la confiance, une amélioration de la communication, et a davantage rehaussé nos relations avec les clients.

PRODUCTEURS LOCAUX

ANBL joue un rôle essentiel dans le soutien et le développement de l'industrie de l'alcool locale au Nouveau-Brunswick. Le canal des producteurs locaux représente plus de 100 producteurs de produits alcoolisés basés au Nouveau-Brunswick, qui font partie de la communauté des artisans locaux d'ANBL. Ces producteurs mènent leurs activités en tant que magasins de franchise de producteurs locaux ; ils vendent leurs propres produits directement aux consommateurs à partir de leurs installations de production. De plus, un grand nombre de producteurs locaux exploitent des salles de dégustation dans la province, et travaillent en partenariat avec ANBL afin de vendre leurs produits dans nos magasins d'entreprise, nos magasins de franchise et à travers nos licenciés partout dans la province.

Le canal comprend un soutien continu aux producteurs offert à travers des programmes d'établissement de prix personnalisés, des visites régulières dans leurs installations et des communications constantes. Le canal travaille également vers des améliorations internes afin de renforcer le partage de l'information et la façon dont les problèmes sont traités, ce qui aide à maintenir des relations de travail solides partout dans la province.

Les initiatives clés au cours du dernier exercice comprennent le lancement d'un nouveau système de déclaration, l'expansion du programme de clients-mystères, l'amélioration des protocoles pour l'essai de produits, la mise à jour du cadre de conformité, et l'introduction d'une approche plus structurée pour la participation aux marchés de fermiers. L'ensemble de ces efforts continuent de renforcer le canal des producteurs locaux et d'appuyer une expérience plus uniforme, plus efficiente, et mieux connectée pour les producteurs du Nouveau-Brunswick.

AGENT PRESTIGE RÉCOMPENSES

Les prix d'excellence des franchisés reconnaissent un rendement exceptionnel basé sur des mesures clés comme la croissance du magasin, la croissance de la catégorie, le respect de la vérification des pièces d'identité, l'exécution.

GAGNANT DE LA
CATÉGORIE 1
MAGNETIC HILL CROSSROADS

GAGNANT DE LA
CATÉGORIE 2
BELLEDUNE CLOVER FARMS

PROJET GALILEO

ANBL a continué la progression de son projet de transformation d'entreprise pluriannuel nommé le projet Galileo. Avec la mise en œuvre d'un nouveau système de planification des ressources d'entreprise (PRE), le projet Galileo vise à mettre à jour et à adapter l'organisme de sorte à mieux répondre et s'adapter aux tendances du marché et aux besoins des clients, et à moderniser nos façons de travailler.

En ce moment, de nombreux systèmes utilisés par ANBL dans le cadre de ses activités quotidiennes sont désuets ou exigent des mises à niveau importantes. Le projet lancera une nouvelle plateforme afin de réunir la vente au détail, les finances, la chaîne d'approvisionnement, les rapports, et toutes autres fonctions d'entreprise dans un même système. Ce projet de transformation d'entreprise vise à assurer que la technologie et les systèmes d'ANBL nous permettent de servir efficacement nos clients, et ce aujourd'hui et à l'avenir.

Pendant l'exercice 2024–2025, ANBL et son partenaire d'intégration du système, Ernst & Young LLP, ont bâti la fonctionnalité du système du PRE afin d'aider à intégrer de toutes les fonctions essentielles de l'entreprise sur une seule plateforme centralisée (Microsoft Dynamics 365). La première phase des mises à l'essai des processus d'entreprise au sein du système a commencé en mars 2026. Deux autres phases sont prévues pour les deux premiers trimestres de l'exercice 2026-2027.

Le projet Galileo comprend plusieurs phases et son lancement est prévu pour l'automne 2026.



CULTURE DE RENDEMENT ÉLEVÉ

Les membres de l'équipe sont à la base du succès d'ANBL. Au cours de l'exercice dernier, ANBL a lancé un programme de développement des compétences en leadership, qui offre trois cheminements de développement : le cheminement personnel, le cheminement du dirigeant émergeant, et le cheminement du gestionnaire. Le cheminement du dirigeant émergeant et le cheminement du gestionnaire ont accueilli des participants de partout dans la province, qui ont participé à des webinaires hebdomadaires et réalisé un projet final. Les participants ont présenté leur travail final aux membres de l'équipe de la haute direction d'ANBL. Le cheminement du gestionnaire a offert des formations sur les compétences opérationnelles et de leadership à tous les gestionnaires au CAD et à l'entrepôt, ainsi qu'à tous les gestionnaires et les gestionnaires adjoints de la vente au détail. Cent soixante-cinq membres de l'équipe ont participé à ces occasions de perfectionnement au cours de l'exercice 2025-2026.

En janvier 2026, ANBL a lancé l'intégration des équipes des ressources humaines d'ANBL et de Cannabis NB ; une étape importante dans la création d'une approche plus unifiée et collaborative afin de soutenir les deux organismes. Ce travail est centré sur un meilleur alignement des équipes et l'amélioration de l'uniformité de la livraison des services des RH, et il vise à assurer que les stratégies des personnes appuient les objectifs d'entreprise plus large des deux organismes. Ce travail en cours aidera à bâtir un service des RH plus durable, efficient et aligné sur le plan stratégique, qui appuie le succès à long terme de l'organisme.

Un fait saillant cette année est la reconnaissance d'ANBL comme étant l'un des 100 meilleurs employeurs du Canada atlantique, une réussite qui souligne notre engagement envers une culture basée sur le soutien et l'équilibre dans le milieu de travail de sorte à appuyer le succès des employés. Cette reconnaissance renforce l'importance d'investir dans les équipes et de maintenir une approche axée sur la personne au sein des deux organismes.

FAITS SAILLANTS SUR LES PRODUITS

L'ÉVOLUTION DES GOÛTS DES CONSOMMATEURS MODIFIE LA COMPOSITION DE L'OFFRE, STIMULÉE PAR UN INTÉRÊT CROISSANT POUR LES PRODUITS HAUT DE GAMME ET INTERNATIONAUX, AINSI QUE PAR UN ENGOUEMENT SOUTENU POUR LES BOISSONS PRÊTES À BOIRE ET LES BOISSONS SANS ALCOOL

SPIRITUEUX

La catégorie des spiritueux d'ANBL n'a pas atteint son objectif pour le revenu ni le volume au cours de l'exercice 2025-2026, manquant ses cibles de 2,6 % et 3,3 % respectivement. Bien que ces résultats soient plus bas que ceux anticipés, ils étaient plus comparables aux résultats de l'année dernière, connaissant une baisse de seulement 0,6 % du revenu et 2 % du volume. Bien que les résultats ne soient pas ceux ciblés, ils procurent tout de même un aspect positif, lorsque comparé à d'autres marchés au Canada, qui ont connu des baisses de plus importantes de revenu et de volume.

Les catégories qui ont obtenu des résultats le plus près de leur objectif ont été celles des liqueurs et des whiskies. Ces résultats poursuivent la tendance des dernières années, qui affichent les catégories des liqueurs, des whiskies et de la tequila comme ayant des rendements constants à ANBL.

VIN

La catégorie du vin à ANBL n'a pas atteint ses objectifs budgétaires pour l'exercice 2025-2026, avec une baisse de 1,7 % du revenu et 1,3 % du volume. Comme bien d'autres marchés nationaux et internationaux, cette baisse est grandement attribuable à la consommation et à la médiation des tendances, ainsi qu'aux pressions économiques actuelles. La catégorie a aussi connu des fluctuations en raison des vins américains qui ont été retirés de nos étagères en magasins au début de l'exercice, et aussi en raison des impacts de la croissance excessive de l'année dernière à la suite de la pause de la TVH. En tenant compte du fait que les vins américains n'étaient pas disponibles pour une grande partie de l'année, d'autres pays ont grandement bénéficié de la situation; nos principaux pays d'exportation de vin comme la France, l'Italie, le Chili, l'Australie et l'Argentine ont connu une croissance de leur revenu dans les chiffres doubles lorsque comparé à l'année dernière à ANBL. Les vins canadiens continuent toutefois de représenter la plus grande partie des ventes pour la catégorie des vins. Conformément aux tendances du dernier exercice. Les ventes de vins blancs continuent de croître (hausse de 0,7 %), alors que les ventes de vin rouge continuent de baisser (baisse de 3,7 %).

BIÈRE

Alors que les résultats pour le volume et le revenu de la catégorie de la bière ont baissé comparé à l'année dernière, les résultats pour les deux mesures étaient plus élevés que ceux au budget. Le volume au Nouveau-Brunswick a dépassé les tendances nationales tout au long de l'année. Les produits canadiens représentent 56 % du volume de bière, avec une baisse de 6,6 % pour l'exercice 2025-2026. Les bières haute qualité canadiennes et la catégorie des bières importées continuent de croître avec des hausses de 4,1 % et 2,2 % respectivement.

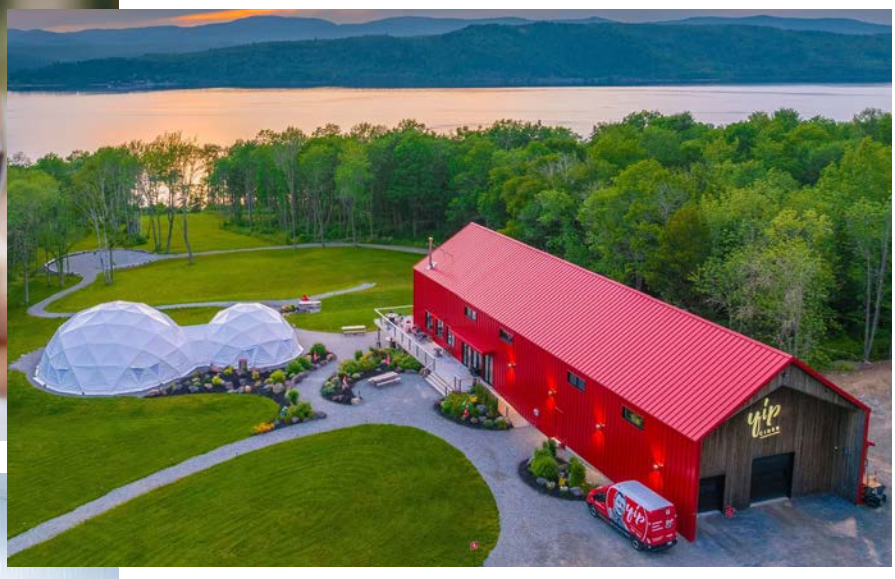
AUTRE LIQUEUR

Les boissons prêtes à boire et les panachés ont connu une autre année importante, démontrant une croissance de leur volume et de leur revenu comparé au résultat de l'année dernière, et dépassant les cibles budgétaires. Les revenus ont augmenté de 6,3 % par rapport à l'année précédente et de 2,3 % par rapport au budget, tandis que le volume a augmenté de 3,6 % par rapport à l'année précédente et de 1,5 % par rapport au budget. Le canal des magasins de franchise a connu la plus grande augmentation, c'est-à-dire une hausse de 12,43 % compare à l'année dernière et de 7,6 % au budget. Le format de 12 canettes continue de produire des résultats positifs dans la catégorie; il est suivi de près par les portions uniques qui ont connu une hausse de 4,58 % comparé à l'année dernière. Les panachés traditionnels ont connu la plus grande baisse de volume (une baisse de 9,98 %) du point de vue d'une sous-catégorie. Les consommateurs choisissent des options qui offrent plus de variété et des options «meilleures pour vous» dans les sous-catégories comme celles des cocktails (hausse de 4,93 %), et des seltzers et des sodas (hausse de 10,66 %).

BOISSON NON ALCOOLISÉE

La catégorie des produits non alcoolisés a continué de grandir au cours de l'exercice 2025-2026, avec une hausse significative du chiffre d'affaires par rapport à l'année précédente. ANBL a ajouté 4 UGS à sa sélection, offrant maintenant un total de 24 produits non alcoolisés, et continue de travailler afin d'améliorer la sélection et les options de cette catégorie. La bière occupe la plus grande partie de la catégorie, avec le vin prenant une position plus forte dans le portefeuille. Les produits non alcoolisés provenant de marques populaires offrent un meilleur rendement que les produits provenant de marques offrant seulement des produits non alcoolisés.









PRODUCTEURS LOCAUX

LES PRODUCTEURS LOCAUX ont eu un rendement exceptionnel cette année, appuyé par une vague de sentiment envers tout ce qui est canadien et local. ANBL a rapidement reconnu ce virage et a travaillé avec les fournisseurs afin de créer des produits semblables faits près de chez nous, tout en se concentrant sur le renforcement de nos partenariats, et le soulignement de la présence des produits locaux sur les étagères et la production de résultats mesurables pour la catégorie des produits locaux.

ANBL a continué de bâtir une fondation solide pour le développement de l'industrie de l'alcool, notamment une planification structurée de l'entreprise avec des conversations transparentes, des visites régulières des commerces, des initiatives de marketing personnalisées, et un meilleur soutien de marchandisage grâce à la campagne *Fièrement du N.-B*. Les résultats ont été évidents : une augmentation des ventes, un placement plus fort sur les étagères, et une plus grande portée par marketing en magasin et en ligne. Ces facteurs ont mis ANBL dans une position propice à d'excellents résultats.

Appuyer les producteurs locaux n'est pas seulement bon pour ANBL, c'est également une façon d'aider le développement des communautés, de créer de l'emploi, d'attirer le tourisme, et plus important encore, il s'agit d'une stratégie commerciale solide afin d'assurer la croissance de l'industrie.

LISTE DES PRODUCTEURS LOCAUX

***EN DATE DU 29 MARS 2026**

**Les producteurs qui détiennent plusieurs types de licences apparaissent sous leur principal type de production.*

BRASSERIES

13 Barrels Brewing
A.W.O.L. Brewery
Acadie-Broue
Artisan Brewing Co.
Bagtown Brewing Company
Big Axe Alehouse and Grill
Big Axe Brewery
Big Tide Brewing Company
Bogey Free Brewhouse
Brasserie Chockpish
Brasserie Rétro Brewing
Broue du Païen
Buddha Bear Cafe
Cask and Kettle Brewing Company
Cavok Brewing
Cavok Brewing Co
Cross Creek Brewing
Drifter Brew Co.
Flying Boats Brewing Company & JALT Beverage Company
Foghorn Brewing Company
Four Rivers Brewing
Gahan House Hub City - Moncton
Gahan House Port City - Saint John
Gahan House Riverside - Fredericton
Grand Falls Brewing / Brasserie Grand-Sault
Grand Manan Brewing Company
Graystone Brewing
Gridiron Brewing
Grimross Brewing
Half Cut Brewing Company
Hampton Brewing Co.
Happy Craft Brewing / Brasserie Artisanale Happy
Heron Bay Brewing
Holy Bowly
Holy Whale Brewing
Hop To It Brewing
Johnny Jacks Micro-Brewery
Les Brasseurs du Petit-Sault
Les Brasseux d'la côte
Long Bay Brewery
Mama's Pub
Maybee Brewing Company
Microbrasserie Ateepic
Microbrasserie Houblon-Pêcheur
Microbrasserie NECTAR Microbrewery / Môtel et camping Colibri
Molson Canada
Moosehead Breweries
Mother Mushroom Farmstay
New Maritime Beer Company
Noteworthy Brewing Company
Novum Boreas Microbrasserie
O.G. Ales
O'Creek Brewing
Picaroons General Store
Pigeon Brewing
Pump House Brewery (Fill Station)
Pump House Brewpubs
Pump House Brewpubs Shediac
RustiCo Restaurant & Brewery
Saint Andrews Brewing Company
Sussex Ale Works
The Capital Complex
The Brew D'La Baie
The Roundhouse
Tide & Boar Gastro Pub / McSweeney Dinner Theatre
Tide & Boar Brewing
Timber Ship Brewing
Tire Shack Brewing Co. Tobique River Trading Co.
Trailway Brewing Company
Union House
Unit XIII
Wasted Day Brewing

DISTILLERIES

Big Fiddle Still
Black Galley Distilling
Blue Roof Distillers
Carroll's Bakery
Crooked River Distillery
Devil's Keep Distillery
Distillerie Fils Du Roy
Distillerie NB Distillery
Downriver Beverage Corporation
East Coast Collective
First Light Distillery
Gagetown Distilling & Cidery
Ole Foggy Moonshine
Snowfox Vodka
Sussex Craft Distillery
The Cove by First Light Distillery
Three Dog Distilling / The Durty Dog Bar

VINERIES

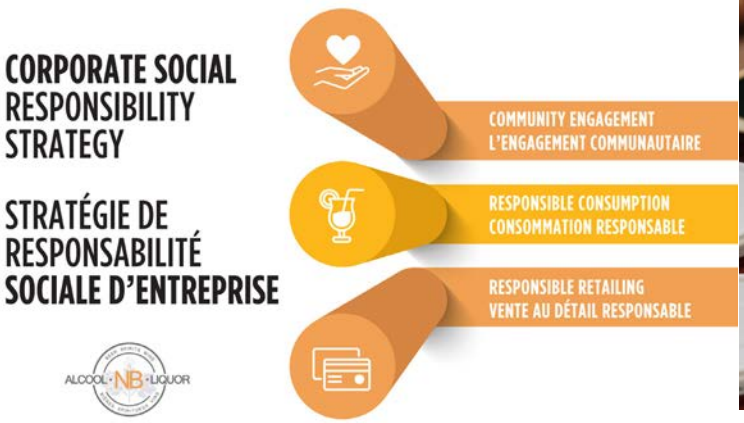
Belleisle Vineyards
Big Sky Ventures
Coopérative Forestière Du Nord-Ouest Ltée
Crow and Vine
Gagetown Cider Company
Happy Knight Wines
Homestead Orchards
Kingston Creek Cider
Loose Wire Winery
Magnetic Hill Winery & Farm Market
Nethercoat Estates
Red Rover Craft Cider
Richibucto River Wine Estates
Sunset Heights Meadery
Tuddenham Farms
Verger Belliveau Orchard
Vinerie DesFruits Winery
Waterside Farms Cottage Winery
Winegarden Estate
Yip Cider
York County Cider Corporation



SOUTENIR LES PRODUCTEURS LOCAUX RENFORCE LES COMMUNAUTÉS, FAVORISE LA CROISSANCE DES ENTREPRISES ET CONTRIBUE À FAIRE PROGRESSER L'INDUSTRIE DES BOISSONS ALCOOLISÉES DU NOUVEAU-BRUNSWICK

RESPONSABILITÉ SOCIALE D'ENTREPRISE

ANBL S'EST CONCENTRÉ SUR LA STRATÉGIE de la Responsabilité sociale d'entreprise (RSE) afin d'assurer la progression cet aspect important de l'entreprise, de contribuer à l'amélioration de la province à travers l'éducation, la sécurité et le soutien financier aux communautés néo-brunswickoises là où il fait réellement une différence. La stratégie de la RSE demeure concentrée sur trois piliers : l'engagement communautaire, la consommation responsable, et la vente responsable.







ENGAGEMENT COMMUNAUTAIRE

La stratégie d'engagement communautaire d'ANBL est principalement axée sur la sécurité alimentaire comme moyen d'aider à fournir plus de nourriture aux Néo-Brunswickois qui ont en besoin. ANBL est un champion de la sécurité alimentaire et a appuyé 37 banques alimentaires, 16 jardins communautaires et 13 armoires de bibliothèques pendant l'exercice 2025-2026.

Le partenariat solide établi avec Nourrir NB, qui soutient des banques alimentaires partout au Nouveau-Brunswick, est essentiel afin de permettre à ANBL d'appuyer de nombreux organismes partenaires dans ce même conduit. Les fonds amassés et les dons de nourriture offerts tous les jours en magasin demeurent dans les communautés où ils sont donnés, ce qui a un effet positif non seulement sur les dons, mais aussi sur l'engagement des équipes et des clients. Au cours de l'exercice 2025-2026, ANBL a observé une augmentation des dons totaux de 10 % comparé aux dons de l'année dernière.

RAPPORT SUR L'IMPACT DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE À ANBL

FAÇONS DONT ANBL OFFRE PLUS DE NOURRITURE À CEUX DANS LE BESOIN

FY2025-2026 : 29 DÉCEMBRE 2025 – 29 MARS 2026

MESURE	T1	T2	T3	T4	TOTAL
NO DE DONS D'ALIMENTS	1 008	161	1 713	1 411	4,293
VALEUR DES DONS D'ALIMENTS	2 573 $	1 144 $	4 183 $	3 826 $	11 727 $
VALEUR DE DONS D'ARGENT	142 043 $	100 471 $	85 163 $	78 697 $	409 624 $
VALEUR TOTALE DES DONS DE BIENS ET D'ARGENT	144 617 $	101 615 $	89 346 $	82 524 $	421 351 $

2 147 LB DE DONS D'ALIMENTS

VALEUR TOTALE DES DONS PAR L'ÉQUIPE ET LES CLIENTS D'ANBL **421 351 $**

PROMOTION DE LA CONSOMMATION RESPONSABLE

ANBL est engagé envers identifier des messages clés et des évènements à commanditer qui aident à promouvoir la consommation responsable. Pendant l'exercice de 2025-2026, ANBL a commandité 23 évènements à travers la province avec le programme Rentrez en sécurité d'ANBL. Des représentants d'ANBL se sont présentés à ces évènements. Ils ont discuté avec plus de 106 000 clients, ont expliqués le programme Rentrez en sécurité, et créé de l'engagement dans les communautés. La rétroaction a été extrêmement positive, et 24 % des participants aux évènements ont choisi Rentrez en sécurité comme moyen de transport pour retourner chez eux en sécurité. .

RAPPORT SUR L'IMPACT DE RENTREZ EN SÉCURITÉ D'ANBL

RAMENER LES NÉO-BRUNSWICKOIS À LA MAISON EN TOUTE SÉCURITÉ DES ÉVÈNEMENTS COMMANDITÉS PAR ANBL
FY2025-2026 : 29 DÉCEMBRE 2025 – 29 MARS 2026

MESURE	T1	T2	T3	T4	TOTAL
PARTICIPANTS À L'ÉVÉNEMENT	5 850	80 086	12 440	8 275	106 625
PARTICIPANTS DE RENTREZ EN SÉCURITÉ	1 535	14 992	6 161	3 150	25 812
POURCENTAGE DE PARTICIPANTS	26 %	19 %	50 %	38 %	24 %
NOMBRE D'HEURES TRAVAILLÉES PAR LE PERSONNEL ET BÉNÉVOLES	126	333	122	45	626
NOMBRE DE COMMUNAUTÉS	5	11	6	2	19

25 812 PARTICIPANTS DU PROGRAMME

PARTICIPATION TOTALE AUX ÉVÈNEMENTS COMMANDITÉS PAR RENTREZ EN SÉCURITÉ D'ANBL **106 625**

En plus des commandites de Rentrez en sécurité, ANBL continue d'appuyer le programme scolaire MADD Canada, soutenant le visionnement de leurs films dans 56 écoles à travers la province.

madd

Au volant, pas d'alcool, pas de drogue, pas de victimes.





VENTE RESPONSABLE

ANBL est engagé à la vente responsable, offrant les formations et les ressources nécessaires aux équipes des magasins et aux partenaires des canaux afin d'assurer des pratiques de vente responsables. L'objectif est de s'assurer que seules les personnes qui peuvent légalement acheter de l'alcool ont accès aux produits, et ce dans tous nos points de vente.

Une formation sur la RSE est exigée pour tous les employés d'ANBL et tous les partenaires des canaux de vente. ANBL surveille la vente responsable grâce à un programme de visites de clients-mystère, qui assure la conformité en plus de permettre d'axer les efforts où de l'aide et des formations additionnelles peuvent être requises.

CARTE DE POINTAGE POUR LA VENTE SÉCURITAIRE À ANBL

FAÇONS DONT ANBL ENCOURAGE LES PRATIQUES DE VENTE SÉCURITAIRES
FY2025-2026 : 29 DÉCEMBRE 2025 – 29 MARS 2026

CLIENTS-MYSTÈRES	T1	T2	T3	T4
% DE RÉUSSITE DANS LES MAGASINS D'ENTREPRISE	90 %	90 %	79,5 %	85 %
% DE RÉUSSITE DANS LES MAGASINS FRANCHISÉS	87 %	61 %	76,3 %	74 %
% DE RÉUSSITE DANS LES ÉPICERIES	88 %	67 %	79,7 %	78 %
% DE PRODUCTEURS LOCAUX ONT RÉUSSI	54 %	51 %	-	49 %
FORMATION				
% D'ACHÈVEMENT AU CAD	91 %	92 %	95 %	93 %
% D'ACHÈVEMENT DANS LES MAGASINS D'ENTREPRISE	94 %	94 %	93 %	97 %
% D'ACHÈVEMENT DANS LES MAGASINS FRANCHISÉS	96 %	96 %	100 %	100 %
% DE PRODUCTEURS LOCAUX ONT TERMINÉ	71 %	71 %	73 %	86 %

Les producteurs locaux reçoivent actuellement la visite d'un client-mystère deux fois au cours d'une année financière. Parce que plusieurs sont saisonniers, ANBL a pris la décision de réaliser les deux visites au cours du T1 et du T2 pendant que leurs heures d'ouverture sont prolongées.

Le plan stratégique de la RSE vise à obtenir la reconnaissance de nos parties prenantes internes et externes qu'ANBL équilibre sa grande expérience dans la vente au détail et son mandat des ventes tout en étant engagé envers la responsabilité et la communauté. En se concentrant sur ces trois priorités, l'équipe souhaite avoir un impact mesurable dans les communautés du Nouveau-Brunswick.

GOUVERNANCE

LETTRE DE MANDAT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La lettre de mandat du gouvernement du Nouveau-Brunswick continue d'être un élément clé de la gouvernance d'ANBL. Cette lettre est une indication formelle au conseil d'administration d'ANBL des attentes du gouvernement à son égard. ANBL est au cœur de la future plateforme économique du Nouveau-Brunswick et, par cette lettre, le gouvernement renforce sa relation solide et constructive avec le conseil d'administration et la direction d'ANBL.

RAPPORT SUR LA *LOI SUR LES LANGUES OFFICIELLES*

Deux plaintes relatives à la langue ont été reçues au cours de l'exercice 2025–2026 à ANBL.

ANBL continue de travailler avec les ministères et le Commissariat aux langues officielles du Nouveau-Brunswick pour mettre en œuvre les mesures correctives appropriées.

RAPPORT SUR LA *LOI SUR LES DIVULGATIONS FAITES DANS L'INTÉRÊT PUBLIC*

Comme prévu à l'article 18 (1) de la *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public*, la directrice générale doit rédiger un rapport sur toutes les divulgations de méfaits qui ont été signalées à un superviseur ou un agent de service du public désigné dont la directrice générale est responsable. Aucune plainte n'a été reçue pendant l'exercice 2024-2025 en vertu de la politique.

LOI SUR LE DROIT À L'INFORMATION ET LA PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE

Au cours de l'exercice 2025–2026, dix (10) demandes ont été reçues en vertu de la *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée*. Trois demandes ont été reportées de l'exercice précédent. Un total de douze demandes ont reçu une réponse et ont été fermées au cours de l'exercice. Une demande reçue en 2025-2026 demeure en cours de traitement à la fin de l'exercice.

PROGRAMME DE BOURSE D'ÉTUDES ET DE BOURSE D'ENTRETIEN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le programme de bourse d'études et de bourse d'entretien du conseil d'administration est ouvert à tous les employés d'ANBL et les membres de leur famille. En 2025-2026, 10 bourses d'études et d'entretien ont été remises à des programmes d'éducation admissibles.

RAPPORT 2025–2026 SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DES CONSTATATIONS DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

Comme il est indiqué dans sa lettre de mandat 2025–2026, ANBL est tenue de fournir une mise à jour sur la recommandation du vérificateur général du Nouveau-Brunswick d'exécuter un examen complet de la structure des prix et de la majoration d'ANBL.

En juin 2022, le vérificateur général a publié son Volume I, Vérification du rendement, qui comprenait le *chapitre 2 – Développement du secteur des boissons alcoolisées au Nouveau-Brunswick – Société des Alcools du Nouveau-Brunswick* (Rapport du vérificateur général). L'objectif de la vérification était d'évaluer si ANBL gérait efficacement sa participation à l'industrie des boissons alcoolisées de la province, tout en fournissant des revenus financiers conformes à son mandat. La vérification a porté sur les exercices 2019, 2020 et 2021. Le rapport contenait dix-neuf (19) recommandations à l'intention d'ANBL, pour lesquelles une réponse et une date cible de mise en œuvre étaient fournies et publiées.

ANBL prend au sérieux son objectif, comme énoncé dans la *Loi sur la Société des alcools du Nouveau-Brunswick, de participer au développement du secteur des boissons alcooliques dans la province*, et est en grande partie d'accord avec toutes les recommandations. Au moment de la publication du rapport, de nombreuses recommandations étaient déjà en cours de mise en œuvre (6) ou déjà mises en œuvre (6). Un résumé de l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations est présenté ci-dessous, divisé selon la date cible initiale fixée pour la mise en œuvre, et conformément à l'indication de la recommandation dans le rapport du vérificateur général :

RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS NO DE RÉFÉRENCE DANS LE RAPPORT DU VG	DATE PRÉVUE POUR L'ACHÈVEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE	ÉTAT
INEFFICACITÉ DE LA PLANIFICATION ET DE L'ENGAGEMENT DANS LE CADRE DU DÉVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE DES BOISSONS ALCOOLISÉES DE LA PROVINCE		
2.35 – Plan stratégique axé sur les résultats	Exercice 2023-24	Exécuté
2.44 – Plan de communication et d'engagement des producteurs locaux	Exercice 2023-24	Exécuté
2.51 – Définition et établissement d'objectifs financiers clairs	Exécuté	Exécuté
FAIBLESSE DE LA GESTION DU CYCLE DE VIE DES PRODUIT		
2.59 – Documentation claire et maintien de la justification de la décision	Exécuté	Exécuté
2.65 – Partage de renseignements à jour à tous les fournisseurs	Exécuté	Exécuté
2.70 – Énumération des améliorations apportées aux processus	Exercice 2022-23	Exécuté
2.74 – Meilleure transparence	Exercice 2022-23	Exécuté
2.92 – Réalisation d'un examen exhaustif et d'une mise à jour de la stratégie de tarification et de la structure de majoration	Exercice 2023-24	En cours *Retardé*
2.109– Amélioration des pratiques de tarification	Exécuté	Exécuté
2.116 – Examen et mise à jour annuelle de la politique de prix minimum de vente au détail	Exécuté	Exécuté
2.119 – Surveillance active des prix des boissons alcoolisées dans les magasins de franchise	Exercice 2023-24	Exécuté
2.132 – Amélioration du processus de retrait de la liste	Exercice 2022-23	Exécuté
2.141 – Documentation du processus utilisé pour fixer les seuils de vente à des fins de retrait de la liste	Exercice 2022-23	Exécuté
ENJEUX RELATIFS À LA CONSERVATION DES DONNÉES ET DES DOCUMENTS		
2.151 – Examen et mise à jour de Bev Hub et des applications de données sur les ventes	Exercice 2022-23	Exécuté
AUTRES SUJETS DE PRÉOCCUPATION		
2.156 – Conservation de toutes les communications avec les fournisseurs à l'appui de la modification des prix apportée au cours du processus d'appel de prix	Exécuté	Exécuté
2.169 – Élaboration et mise en œuvre d'un plan visant à répondre à l'exigence législative de promouvoir la consommation responsable de boissons alcoolisées	Exercice 2023-24	Exécuté
2.170 – Examen par le conseil d'administration des résultats obtenus en matière de promotion de la consommation responsable de boissons alcoolisées	Exercice 2022-23	Exécuté
2.174 – Évaluation des risques pour s'assurer de la conformité des politiques de tarification aux accords commerciaux applicables	Exercice 2022-23	Exécuté
2.179 – Examen et mise à jour des statuts par le conseil d'administration afin de tenir compte des situations potentielles, perçues ou réelles pouvant augmenter le risque relatif à son indépendance vis-à-vis du gouvernement	Exercice 2022-23	Exécuté

ANBL A FAIT L'EXAMEN de toutes les recommandations, sauf une, qui ont été exécutées à la fin de l'exercice 2025-2026. Les recommandations concernant la stratégie d'établissement des prix demeurent en cours d'exécution ; leur achèvement est prévu de sorte à s'aligner sur notre initiative de transformation d'entreprise plus large qu'est le projet Galileo.

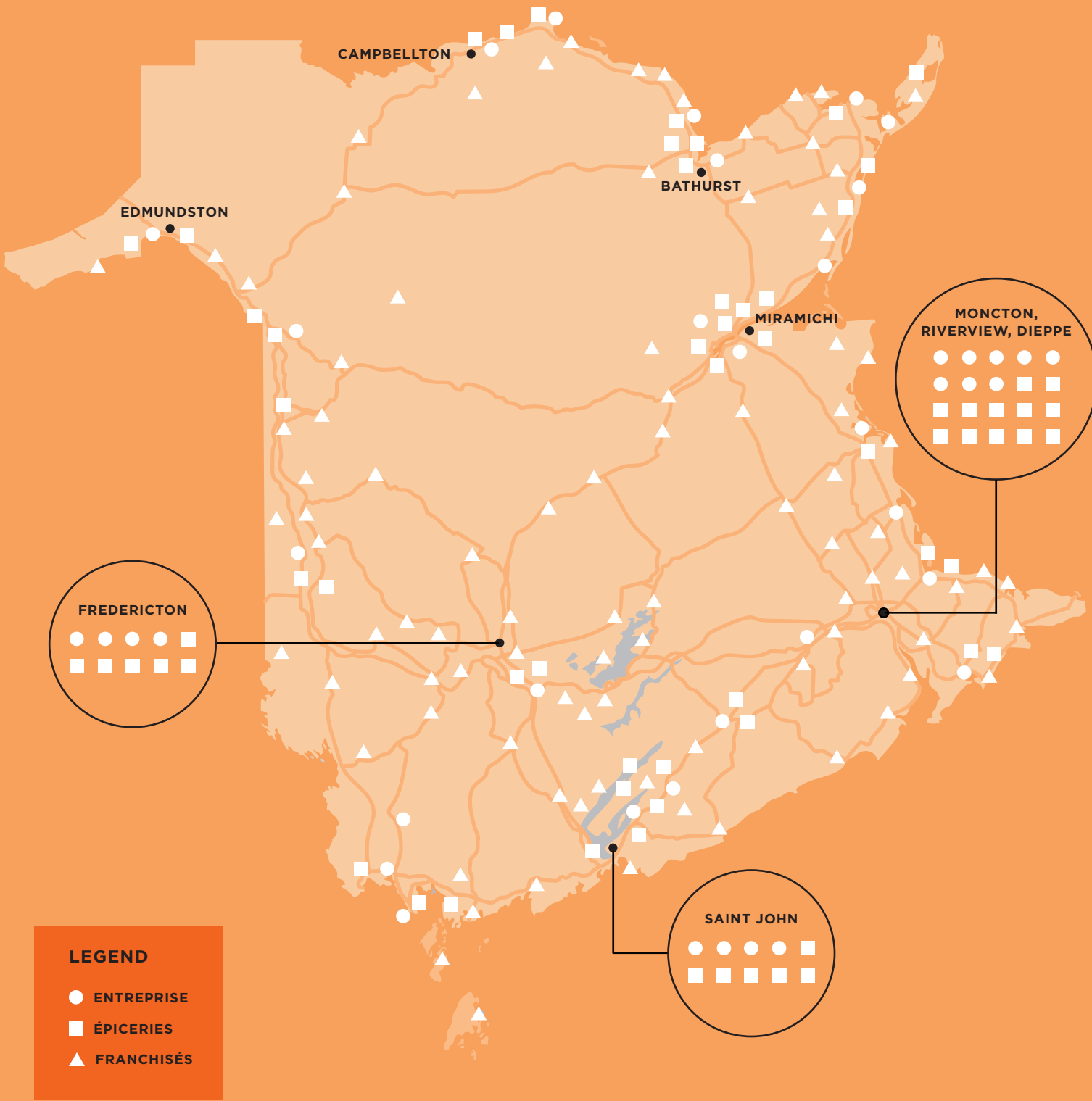
Toutes les recommandations exécutées font l'objet d'un examen, à la fois en interne et par le bureau du vérificateur général, avant que ce dernier ne confirme officiellement leur mise en œuvre. Une mise à jour des progrès accomplis est communiquée chaque trimestre au conseil d'administration d'ANBL.

Aucune autre recommandation n'a été formulée à l'égard de la société au cours des cinq dernières années.



PARTOUT DANS LA PROVINCE, NOS POINTS DE VENTE PERMETTENT AUX NÉO-BRUNSWICKOIS D'AVOIR ACCÈS À UNE SÉLECTION VARIÉE DE PRODUITS, TOUT PRÈS DE CHEZ EUX

EMPLACEMENT
DES MAGASINS



VENTES PAR EMPLACEMENT

			2025 – 2026 milliers de dollars	2024 – 2025 milliers de dollars
EMPLACEMENT	**PUBLIC**	**LICENCIÉ**	**TOTAL**	**TOTAL**
Bathurst (4)	9 077 $	1 106 $	10 183 $	11 131 $
Beresford (2)	4 563	144	4 707	4 702
Bouctouche (2)	3 734	569	4 303	4 332
Campbellton (5)	3 761	805	4 566	4 067
Caraquet (3)	5 023	821	5 844	5 854
Dalhousie	276	34	310	2 284
Ville de Dieppe				
Boul. Dieppe	9 259	810	10 069	9 808
Rue Regis	12 443	3 058	15 501	16 319
Total des magasins à Dieppe	**21 702**	**3 868**	**25 570**	**26 127**
Edmundston (2)	11 184	2 025	13 209	13 358
Ville de Fredericton				
Brookside Mall (3)	9 058	1 604	10 662	10 990
Corbett Centre (3)	14 272	1 099	15 371	15 943
Devon Park (5)	9 328	755	10 083	10 184
York St. (1)	11 373	2 170	13 543	14 086
Total des magasins à Fredericton	**44 031**	**5 628**	**49 659**	**51 203**
Grand Falls (7)	6 898	525	7 423	7 625
Hampton	4 747	209	4 956	4 929
Kennebecasis Valley (5)	15 446	905	16 351	16 342
Ville de Miramichi				
Chatham (2)	5 281	392	5 673	5 698
Newcastle (4)	8 121	959	9 080	9 284
Total des magasins à Miramichi	**13 402**	**1 351**	**14 753**	**14 982**
Ville de Moncton				
Elmwood Drive (2)	8 391	472	8 863	8 888
Moncton-Nord (2)	9 227	1 556	10 783	11 221
Mountain Rd.	8 019	1 350	9 369	9 550
Boul. Vaughan Harvey	10 696	3 272	13 968	13 792
Expérience	1 200	238	1 438	2 686
Total des magasins à Moncton	**37 533**	**6 888**	**44 421**	**46 137**
Neguac	2 993	193	3 186	3 266
Oromocto (5)	8 262	618	8 880	9 173
Richibucto (5)	4 761	281	5 042	4 940
Riverview (3)	10 257	839	11 096	11 221
Sackville (2)	5 382	353	5 735	5 791
Ville de Saint John				
East Point Center (2)	12 327	1 417	13 744	13 849
Fairville Blvd. (4)	10 138	1 305	11 443	11 299
Somerset St.	7 399	879	8 278	8 347
Wellington Row	7 089	1 977	9 066	9 076
Total des magasins à Saint John	**36 953**	**5 578**	**42 531**	**42 571**
Salisbury	14 673	126	14 799	14 170
Shediac (4)	8 253	1 282	9 535	9 275
Shippagan (1)	2 997	360	3 357	3 441
St. Andrews	2 723	997	3 720	3 670
St. Stephen (3)	7 078	292	7 370	7 515
Sussex (3)	7 799	611	8 410	8 392
Tracadie (3)	5 790	660	6 450	6 689
Woodstock (7)	7 552	767	8 319	8 459
Warehouse *	187 300	13 944	201 244	192 626
TOTAL	**494 150 $**	**51 779 $**	**545 929 $**	**544 272 $**

Le numéro indique le nombre de magasins de franchise à cet emplacement

**Comprends les ventes des franchisés et des épiceries, et les commandes en ligne par les licenciés*

VENTES DES MAGASINS DE FRANCHISE PAR EMPLACEMENT

EMPLACEMENT DU MAGASIN DE FRANCHISE	2026 milliers de dollars VENTES	2025 milliers de dollars VENTES
Allardville	891 $	907 $
Alma	626	608
Arthurette	545	542
Aulac	3 090	2 942
Baie-du-Vin	365	488
Baie-Sainte-Anne	742	715
Balmoral	1 356	1 157
Barnesville	662	649
Bath	1 436	1 423
Bathurst	1 528	0
Belledune	1 040	891
Blacks Harbour	957	1 047
Blackville	1 225	1 213
Boiestown	866	913
Brantville	1 514	1 513
Burton	1 091	1 144
Cambridge Narrows	996	946
Campobello Island	454	426
Canterbury	578	586
Cap-Pelé	3 457	3 555
Centerville	1 110	1 093
Charlo	1 131	955
Chipman	1 730	1 791
Clair	585	656
Cocagne	3 337	3 419
Dalhousie	1 232	0
Debec	706	590
Doaktown	996	963
Douglas Harbour	611	649
Elsipogtog	1 538	1 660
Florenceville-Bristol	1 639	1 611
Fredericton Junction	1 308	1 361
Gagetown	1 045	914
Grand Bay-Westfield	5 498	5 336
Grand Manan	2 149	2 216
Grand-Barachois	2 119	2 049
Grande-Anse	940	980
Hanwell	6 130	5 454
Harcourt	652	677
Hartland	2 109	2 143
Harvey Station	1 525	1 497
Hillsborough	1 372	1 399
Irishtown	2 132 $	2 258 $
Janeville	559	521
Juniper	414	397
Kedgwick	1 381	1 280
Kingston	$ 1 618	$ 1 617
Lake George	1 867	1 753
Lamèque	2 458	2 495
Leech	1 849	1 683
Lepreau	1 292	1 277
Lincoln	5 178	3 877
Loch Lomond	4 475	4 294
Mactaquac	2 020	2 039
Magnetic Hill	6 727	4 969
Maisonnette	681	618
McAdam	631	666
Memramcook	2 564	2 576
Minto	2 194	2 104
Nackawic	1 875	1 846
Norton	3 382	3 112
Paquetville	2 037	1 804
Penniac	1 570	1 535
Perth-Andover	4 216	4 057
Petitcodiac	3 276	2 732
Petit-Rocher	2 890	2 925
Plaster Rock	1 400	1 429
Pointe-Sapin	330	326
Port Elgin	2 896	2 844
Public Landing	835	844
Renous	1 083	1 042
Richibucto Village	889	910
Riley Brook	322	313
Riverside-Albert	653	614
Rogersville	2 178	2 008
Saint George	3 889	3 659
Saint Martins	866	882
Saint-Antoine	2 366	2 080
Saint-Arthur	390	371
Sainte-Anne-de-Madawaska	916	880
Saint-Isidore	1 091	1 150
Saint-Léonard	1 332	1 359
Saint-Louis-de-Kent	1 748	1 617
Saint-Paul-de-Kent	466	415
Saint-Quentin	2 142	2 080
Salisbury	1 230	2 522
Shediac	3 165 $	2 977 $
South Tetagouche	428	459
Stanley	1 203	1 159
Sunny Corner	1 407	1 543
Welsford	801	870
Young's Cove	1 193	1 192
Zealand	1 325	1 310
Prince William	0	1 703
TOTAL	**156 711 $**	**141 064 $**
ÉPICERIES		
Kredl's Corner Market (2017) Ltd.	34	55
Centre de distribution Loblaws	13 781	12 706
Centre de distribution Sobeys	17 797	18 274
Total des ventes des épiceries	**31 612 $**	**31 035 $**
Total	**188 323 $**	**179 403 $**

RAPPORT DE LA DIRECTION

La préparation de l'information financière fait partie intégrante des responsabilités de la direction et les états financiers qui suivent relèvent de la responsabilité de la direction de la Société des alcools du Nouveau-Brunswick. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et la formulation de jugements et d'estimations conformes aux Normes internationales d'information financière. L'information financière présentée ailleurs dans le présent rapport annuel sont conformes à ces états financiers.

La Société maintient les contrôles internes nécessaires conçus pour fournir une assurance raisonnable que des informations financières fiables et pertinentes sont produites et que les actifs sont bien protégés.

Le conseil d'administration de la Société est assisté dans ses responsabilités par son comité d'audit. Ce comité examine les états financiers et le rapport annuel et recommande leur approbation et rencontre périodiquement la direction et les auditeurs interne et externe au sujet des contrôles internes et de toutes les autres questions relatives à l'information financière.

KPMG, auditeur externe de la Société, a effectué un audit indépendant des états financiers de la Société conformément aux normes d'audit généralement reconnues au Canada. Le rapport de l'auditeur décrit la portée de cet audit indépendant et l'opinion exprimée.

[signé]

Lori Stickles
PRÉSIDENTE ET
CHEF DE LA DIRECTION

[signé]

Jamie LeBlanc
VICE-PRÉSIDENT PRINCIPAL ET
CHEF DE LA DIRECTION FINANCIÈR

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Place Frederick Tour TD
700-77, rue Westmorland
Fredericton (NB) E3B 6Z3
Canada
Téléphone 506 452 8000
Télécopieur 506 450 0072

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au conseil d'administration de Société des alcools du Nouveau-Brunswick

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Société des alcools du Nouveau- Brunswick (« la Société »), qui comprennent :

- l'état de la situation financière au 29 mars 2026;
- l'état des résultats et du résultat global pour la période de 52 semaines terminée à cette date;
- l'état des variations des capitaux propres pour la période de 52 semaines terminée à cette date;
- l'état des flux de trésorerie pour la période de 52 semaines terminée à cette date;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des informations importantes sur les méthodes comptables; (ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société au 29 mars 2026, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour la période de 52 semaines terminée à cette date, conformément aux normes IFRS de comptabilité.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « ***Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers*** » de notre rapport de l'auditeur.

Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., société à responsabilité limitée de l'Ontario et cabinet membre de l'organisation mondiale KPMG de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, société de droit anglais à responsabilité limitée par garantie. KPMG Canada fournit des services à KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes IFRS de comptabilité, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport de l'auditeur sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport de l'auditeur. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Comptables professionnels agréés

Fredericton, Canada

Le 10 juillet 2026

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

État de la situation financière
(en milliers)

29 mars 2026, avec informations comparatives du 30 mars 2025

	29 mars 2026	30 mars 2025
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	5 240 $	4 308 $
Comptes clients et autres débiteurs	15 052	15 172
Stocks	48 032	47 403
Charges payées d'avance	2 296	2 191
	70 620	69 074
Actif à long terme		
Immobilisations corporelles (note 4)	13 533	13 102
Immobilisations incorporelles (note 5)	959	1 664
Actifs au titre du droit d'utilisation (note 6)	28 947	32 692
	43 439	47 458
Actif total	**114 059 $**	**116 532 $**
Passif		
Passif à court terme		
Comptes fournisseurs et autres créditeurs	44 663 $	47 457 $
Obligations locatives échéant à moins d'un an (note 6)	6 695	7 170
	51 358	54 627
Passif à long terme		
Obligation locative à long terme (note 6)	26 355	29 990
Allocations de retraite (note 7)	2 384	2 267
	28 739	32 257
Passif total	80 097	86 884
Participation de la province du Nouveau-Brunswick		
Capitaux propres	33 801	29 431
Cumul des autres éléments du résultat global	161	217
	33 962	29 648
Total du passif et des capitaux propres	**114 059 $**	**116 532 $**

Éventualités (note 12)

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil

[signé]
Paul Elliott
Président du conseil d'administration

[signé]
Cédric Laverdure
Président du comité de vérification

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

État des résultats et du résultat global
(en milliers)

Exercice de 52 semaines clos le 29 mars 2026, avec informations comparatives de l'exercice de 52 semaines clos le 30 mars 2025

État des résultats	**29 mars 2026 (52 semaines)**	**30 mars 2025 (52 semaines)**
Ventes totales (note 9)	545 929 $	544 272 $
Moins : remises	14 901	14 252
Ventes nettes	531 028	530 020
Coût des ventes	252 184	252 435
Bénéfice brut	278 844	277 585
Autres produits	3 053	5 055
	281 897	282 640
Charges d'exploitation (note 10)	98 410	91 172
Résultat net	**183 487 $**	**191 468 $**

État du résultat global

	29 mars 2026 (52 semaines)	**30 mars 2025 (52 semaines)**
Résultat net	183 487 $	191 468 $
Autres éléments du résultat global (perte)		
Variations des hypothèses actuarielles relatives aux indemnités de retraite (note 7)	(56)	(60)
Autres éléments du résultat global (perte)	(56)	(60)
Résultat global	**183 431 $**	**191 408 $**

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

État des variations des capitaux propres
(en milliers)

Exercice de 52 semaines clos le 29 mars 2026, avec informations comparatives de l'exercice de 52 semaines clos le 30 mars 2025

	Cumul des autres éléments du résultat global	Bénéfices non répartis	Total des capitaux propres
Solde au 1 avril 2024	277 $	33 052 $	33 329 $
Résultat net	–	191 468	191 468
Autres éléments du résultat global (perte)	(60)	–	(60)
Résultat global (perte)	(60)	191 468	191 408
Distributions à la province du Nouveau-Brunswick	–	(195 089)	(195 089)
Solde au 30 mars 2025	**217 $**	**29 431 $**	**29 648 $**
Résultat net	–	183 487	183 487
Autres éléments du résultat global (perte)	(56)	–	(56)
Résultat global (perte)	(56)	183 487	183 431
Distributions à la province du Nouveau-Brunswick	–	(179 117)	(179 117)
Solde au 29 mars 2026	**161 $**	**33 801 $**	**33 962 $**

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

État des flux de trésorerie
(en milliers)

Exercice de 52 semaines clos le 29 mars 2026, avec informations comparatives de l'exercice de 52 semaines clos le 30 mars 2025

	29 mars 2026 (52 semaines)	30 mars 2025 (52 semaines)
Fonctionnement		
Résultat net	183 487 $	191 468 $
Éléments hors trésorerie		
Dépréciation	9 352	9 274
Amortissement des immobilisations incorporelles (note 5)	705	768
Gain sur la vente d'immobilisations corporelles	(15)	(24)
Augmentation des indemnités de retraite (note 7)	61	13
Part des intérêts des obligations locatives (note 6)	1 152	1 219
Variation du fonds de roulement hors caisse (note 8)	(3 408)	7 288
Encaisse générée par des activités de fonctionnement	191 334	210 006
Investissement		
Acquisitions d'immobilisations corporelles (note 4)	(2 880)	(2 228)
Acquisitions d'immobilisations incorporelles (note 5)	–	(156)
Produits de la vente d'immobilisations corporelles	23	24
Encaisse nette utilisée pour les investissements en immobilisations	(2 857)	(2 360)
Financement		
Paiements de location (note 6)	(8 428)	(8 467)
Distributions à la province du Nouveau-Brunswick	(179 117)	(195 089)
Encaisse nette utilisée pour les activités de financement	(187 545)	(203 556)
Augmentation de l'encaisse	932	4 090
Encaisse au début de l'exercice	4 308	218
Encaisse à la fin de l'exercice	**5 240 $**	**4 308 $**

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Notes afférentes aux états financiers
(en milliers)

Exercice de 52 semaines clos le 29 mars 2026

1. Nature des activités et entité déclarante:

La Société des alcools du Nouveau-Brunswick (la « Société ») est une société d'État constituée en vertu de la Loi sur la Société des alcools du Nouveau-Brunswick et une entreprise publique telle qu'elle est définie par les Normes comptables pour le secteur public. L'entité mère qui, en définitive, exerce le contrôle est la province du Nouveau- Brunswick. Le siège social de la Société se trouve à Fredericton, au Nouveau-Brunswick et ses principales activités sont l'achat, la distribution et la vente de boissons alcooliques dans toute la province du Nouveau-Brunswick. La Société est exempte de l'impôt sur le revenu en vertu de l'article 149 de la Loi de l'impôt sur le revenu.

Ces états financiers ne comprennent pas les états financiers de la société détenue, Cannabis N.-B. Ltée (« CNB »), qui a été constituée en vertu de la Loi sur les sociétés par actions le 3 juillet 2018. L'investissement a été comptabilisé au coût.

2. Base de préparation:

a) Énoncé de conformité:

Les états financiers ont été préparés conformément aux normes IFRS de comptabilité (« IFRS »).

Les états financiers pour l'exercice clos le 29 mars 2026 ont été approuvés et leur publication a été autorisée par le conseil d'administration le 10 juillet 2026.

b) Exercice financier:

L'exercice financier de la Société se termine le dimanche le plus près du 31 mars. Toute mention de 2026 et de 2025 représente respectivement les exercices clos le 29 mars 2026 et le 30 mars 2025. En vertu d'une convention comptable commune à l'industrie du commerce de détail, la Société suit un cycle de rapport de 52 semaines, ce qui nécessite périodiquement un exercice de 53 semaines. L'exercice clos le 29 mars 2026 comprend 52 semaines et l'exercice clos le 30 mars 2025 comprend 52 semaines. Habituellement, on compte une semaine supplémentaire tous les cinq ou six exercices financiers, en raison de la date de fin d'exercice variable de la Société. Le prochain exercice financier de 53 semaines aura lieu en 2028.

c) Base d'évaluation:

Les états financiers ont été préparés selon la méthode du coût historique, sauf pour ce qui est des avantages postérieurs à l'emploi qui sont évalués de la façon décrite ci-après. Ils sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle de la Société.

3. Résumé des conventions comptables importantes:

a) Recours à des estimations et au jugement:

La préparation des états financiers exige que la direction pose certains jugements, fasse des estimations et établisse des hypothèses qui touchent l'application des conventions comptables et les montants déclarés de l'actif, du passif, des produits et des charges et la présentation des actifs et passifs éventuels. Les résultats réels pourraient s'écarter de ces estimations.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont examinées de façon continue. Les révisions des estimations comptables sont constatées dans l'année au cours de laquelle les estimations sont révisées et les années futures touchées.

Jugement important de la direction

Voici des jugements importants de la direction dans l'application des conventions comptables de la Société qui ont l'effet le plus important sur les états financiers.

Consolidation

La Société fait preuve de jugement pour déterminer si CNB est contrôlée et donc consolidée. La Société contrôle une entité lorsqu'elle a le pouvoir sur la société détenue, qu'elle est exposée à des rendements variables ou qu'elle a des droits à cet égard, et qu'elle est en mesure de diriger les activités qui influent sensiblement sur le rendement de l'entité. Il faut faire preuve de jugement pour déterminer si la Société est exposée aux rendements variables ou si elle a droit à ceux-ci en raison de sa participation à CNB. La Société détient 100 % des actions ordinaires de CNB et exerce un contrôle direct sur les activités opérationnelles qui influent sensiblement sur le rendement de CNB, mais ne bénéficie d'aucun avantage ou exposition direct(e) aux rendements variables; par conséquent, en vertu de la norme IFRS 10, elle n'est pas tenue de procéder à une consolidation.

Dépréciation des immobilisations corporelles, actifs au titre du droit d'utilisation, et des immobilisations incorporelles

Le jugement sert à établir le regroupement d'actifs désignés comme des unités génératrices de trésorerie (UGT) aux fins des tests de la perte de valeur des immobilisations corporelles, actifs au titre du droit d'utilisation, et des immobilisations incorporelles. Il faut faire preuve de jugement pour déterminer le niveau le plus bas auquel les entrées de trésorerie indépendantes sont générées. La Société a établi que ses UGT sont ses magasins de détail. De plus, le jugement est utilisé pour déterminer si un événement déclencheur nécessite la réalisation d'un test de perte de valeur.

Capitalisation des logiciels mis au point à l'interne

Il faut user de jugement pour distinguer les phases de recherche et de développement d'un nouveau projet de logiciel personnalisé et déterminer si les exigences de comptabilisation relatives à la capitalisation des coûts de développement sont respectées. Après la capitalisation, la direction surveille si ces exigences sont toujours respectées et s'il existe des indicateurs de perte de valeur des coûts capitalisés.

Actifs au titre du droit d'utilisation et obligations locatives

Un jugement est nécessaire afin de déterminer si une option serait raisonnablement assurée d'être mise en œuvre. La Société tient compte de tous les faits et circonstances, y compris les pratiques antérieures et les frais qui seront encourus pour apporter des améliorations ou des modifications au titre des obligations locatives dans l'éventualité où une option de prolongation ne serait pas permise, afin de déterminer la durée du bail.

Un jugement est également nécessaire lorsque les taux d'intérêt implicites des baux ne sont pas disponibles. La Société utilise le taux d'emprunt différentiel du locataire pour mesurer la valeur actualisée des paiements de location restants. Si ce taux ne peut pas être déterminé, le taux d'emprunt marginal de la Société est utilisé; ce taux repose sur des faits et circonstances réels, l'emplacement géographique et les termes du bail de location de la propriété.

3. Résumé des conventions comptables importantes (suite):

a) Recours à des estimations et au jugement (suite):

Estimations et hypothèses importantes

Voici les domaines dans lesquels les estimations et les hypothèses ont l'effet le plus important sur la comptabilisation et l'évaluation des actifs, des passifs, des produits et des charges de la Société. Les résultats réels pourraient être sensiblement différents.

Vie utile des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles

La Société est tenue d'estimer la durée de vie utile et la méthode d'amortissement des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles. La direction détermine la durée de vie utile estimative selon l'expérience historique et le modèle attendu de consommation des avantages économiques futurs de l'actif. Étant donné que ces renseignements sont fondés sur des estimations et qu'ils sont sujets à changement, ils sont examinés à la fin de chaque année, l'effet de tout changement de l'estimation étant comptabilisé sur une base prospective.

Allocations de retraite

La Société estime les coûts et les passifs à comptabiliser au titre des allocations de retraite. Ces estimations sont fondées sur de l'information à jour concernant les coûts, les plans prévus et les taux d'actualisation. Les allocations de retraite accumulées reflètent la meilleure estimation faite par la Société du salaire, de l'indexation et de l'âge de la retraite des employés. Les calculs sont sensibles aux changements apportés aux hypothèses actuarielles et économiques concernant les résultats futurs.

b) Encaisse:

L'encaisse comprend les espèces et les dépôts bancaires.

c) Stocks:

Les stocks de la Société, qui se composent de produits finis détenus en vue de la vente, sont comptabilisés au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût est défini comme le coût moyen. La valeur nette de réalisation correspond à l'estimation du prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, moins les frais de vente applicables. Le coût comprend les dépenses engagées pour acquérir les stocks et les amener à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. Le montant des stocks portés en charges au cours de l'exercice est indiqué comme coût des ventes dans les états des résultats et du résultat global.

d) Immobilisations corporelles:

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique, moins l'amortissement cumulé et le cumul des pertes de valeur. Le coût historique comprend les coûts d'acquisition ou de construction ainsi que les coûts directement attribuables à l'intégration de l'actif au lieu et en l'état nécessaires à son utilisation dans les opérations. Lorsque les immobilisations corporelles comprennent des composantes importantes ayant des durées de vie utile différentes, elles sont enregistrées et amorties séparément. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire en fonction de la durée de vie utile estimative des actifs. La vie utile est revue sur une base annuelle.

Décomptabilisation

Un élément des immobilisations corporelles est décomptabilisé lorsqu'il est aliéné ou lorsqu'aucun avantage économique futur ne devrait découler de l'utilisation continue de l'actif. Un gain ou une perte découlant de la décomptabilisation d'un actif est calculé comme la différence entre le produit net de l'aliénation et la valeur comptable de l'actif à la date d'aliénation et est inclus dans l'état des résultats et du résultat global de l'exercice dans lequel l'élément est décomptabilisé.

Coûts ultérieurs

La Société comptabilise dans la valeur comptable d'une immobilisation corporelle le coût de remplacement d'une partie d'un tel élément lorsque ce coût est engagé s'il est possible que les avantages économiques futurs associés à l'élément soient dévolus à la Société et que le coût de l'article puisse être évalué de façon fiable. Tous les autres coûts sont comptabilisés comme charges dans l'état des résultats et du résultat global au fur et à mesure qu'ils sont engagés.

3. Résumé des conventions comptables importantes (suite):

d) Immobilisations corporelles (suite):

Dépréciation

La dépréciation d'un actif débute lorsqu'il est disponible, c'est-à-dire lorsqu'il est à l'endroit et en l'état nécessaires pour pouvoir fonctionner de la manière prévue par la direction.

L'amortissement est imputé à l'état des résultats et du résultat global selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative des actifs, après prise en compte de leur valeur résiduelle estimative, selon les taux annuels suivants :

Pavage	10 ans
Bâtiments	40 ans
Amélioration locatives	1 à 20 ans
Mobilier, agencements et équipement	5 à 20 ans
Automobiles	4 ans
Équipement de détail	5 ans
Équipement de réfrigération	5 à 10 ans

Les améliorations locatives sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée du bail ou sur leur durée de vie utile estimative, selon la plus courte de ces deux périodes. Les immobilisations corporelles comprennent les biens achetés ou en construction, dont la totalité ou une partie pourraient ne pas être utilisée à la fin de l'exercice. Par conséquent, ces actifs ne font l'objet d'aucune dépréciation. Les actifs qui ne sont pas utilisés totalisaient 73 $ (597 $ en 2025), dont 0 $ (455 $ en 2025) sont inclus dans les bâtiments, 0 $ (132 $ en 2025) sont inclus dans le mobilier, les agencements et l'équipement, et 73 $ (10 $ 2025) est inclus dans les améliorations locatives.

Perte de valeur

Les valeurs comptables des actifs non financiers de la Société (immobilisations, actifs incorporels et actifs au titre du droit d'utilisation) sont examinées à la fin de chaque exercice afin de déterminer s'il existe une indication de perte de valeur. Dans l'affirmative, la valeur recouvrable de l'actif est estimée afin de déterminer l'ampleur de la perte de valeur (le cas échéant). Lorsqu'il est impossible d'estimer la valeur recouvrable d'un actif, la Société estime la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'actif appartient.

Les actifs sont groupés en fonction de leurs unités génératrices de trésorerie (UGT), c'est-à-dire le plus petit groupe d'actifs dont l'utilisation continue génère des « entrées » en espèces indépendantes des entrées de trésorerie d'autres actifs. La Société a établi que ses UGT sont ses magasins de détail.

La valeur recouvrable d'une UGT est la plus élevée de sa valeur d'utilité et de sa juste valeur diminuée des coûts estimés de la vente. Pour évaluer la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés à l'aide d'un taux d'actualisation qui reflète les évaluations présentes du marché de la valeur temps de l'argent et des risques propres à l'actif.

Les pertes de valeur constatées lors des périodes antérieures font l'objet d'une reprise si la valeur recouvrable au cours d'une période ultérieure dépasse la valeur comptable. La perte de valeur n'est reprise que dans la mesure où la valeur comptable de l'actif ne dépasse pas la valeur comptable qui aurait été déterminée, déduction faite de la dépréciation ou de l'amortissement, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée. Au 29 mars 2026, il n'y avait aucun indicateur de perte de valeur.

e) Immobilisations incorporelles:

Les immobilisations incorporelles comprennent les logiciels achetés et mis au point à l'interne, qui sont comptabilisés au coût et amortis sur une base linéaire sur la durée de vie utile estimée, car on considère que ces immobilisations ont une durée de vie utile limitée. Les durées de vie utile sont examinées à chaque date de clôture. Les logiciels sont amortis sur une base linéaire sur une période de 4 à 10 ans. La Société évalue la valeur comptable des immobilisations incorporelles en les soumettant à un test de dépréciation sur une base annuelle. Au 29 mars 2026, il n'y avait aucun indicateur de perte de valeur. Les immobilisations incorporelles comprenait des actifs inutilisés de 0 $ (160 $ en 2025). Ces actifs ne font l'objet d'aucune amortissement.

3. Résumé des conventions comptables importantes (suite):

f) Biens immobiliers loués:

Au début d'un contrat, la Société évalue si un contrat est ou contient un bail. Un contrat est ou contient un bail si le contrat confère le droit de contrôler l'utilisation d'un actif identifié pendant une certaine période en échange d'une contrepartie. Pour évaluer si un contrat confère le droit de contrôler l'utilisation d'un actif identifié, la Société utilise la définition de bail de l'IFRS 16.

Les baux sont comptabilisés comme un actif au titre du droit d'utilisation et donnent lieu à un passif correspondant à la date de début du bail.

Chaque paiement de location est réparti entre le passif et le coût financier. Le coût financier est imputé au résultat sur la période de location de manière à produire un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû du passif pour chaque période. Les obligations de location comprennent la valeur actuelle nette des paiements de location suivants :

- les paiements fixes (y compris les paiements fixes de fait), moins tout incitatif à la location à recevoir;
- les loyers variables qui sont basés sur un indice (indice des prix à la consommation) ou un taux;
- les sommes que le locataire est censé devoir payer en vertu des garanties de valeur résiduelle;
- le prix d'exercice d'une option d'achat si le locataire est raisonnablement certain d'exercer cette option;
- le paiement de pénalités pour résiliation du bail, si la durée du bail reflète l'exercice de cette option par le locataire.

Les obligations locatives sont évaluées au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les paiements au titre de la location sont actualisés en utilisant le taux d'intérêt implicite du contrat de location. Si ce taux ne peut être déterminé, le taux d'emprunt marginal de la Société est utilisé. Celui-ci détermine son taux d'emprunt marginal en utilisant le taux d'emprunt marginal de la province du Nouveau-Brunswick pendant la durée des baux.

Les obligations locatives sont réévaluées lorsqu'il y a un changement dans les paiements futurs de location résultant d'une variation d'un indice ou d'un taux, lorsqu'il y a un changement dans l'estimation, par la Société, de la somme qui devrait être payable en vertu d'une garantie de valeur résiduelle, lorsque la Société modifie son évaluation quant à l'exercice d'une option d'achat, de prolongation ou de résiliation ou lorsqu'il y a une révision du paiement de location fixe de fait.

Lorsqu'une obligation locative est réévaluée de cette manière, un ajustement correspondant est apporté à la valeur comptable de l'actif au titre du droit d'utilisation ou est enregistré en résultat si la valeur comptable de cet actif a été ramenée à zéro.

Les actifs du droit d'utilisation sont évalués au coût et se composent des éléments suivants :

- le montant de l'évaluation initiale de l'obligation locative;
- tout paiement de location effectué au plus tard à la date du début de la location, moins tout incitatif à la location reçu;
- tout coût direct initial;
- les coûts de restauration.

Les actifs au titre du droit d'utilisation sont amortis linéairement sur la durée la plus courte entre la durée de vie utile de l'actif et la durée du bail. Dans le cas de la Société, il s'agit de bâtiments qui sont amortis selon la durée du bail, soit sur un maximum de 20 ans.

La Société a choisi de ne pas comptabiliser les actifs au titre de droit d'utilisation et les obligations locatives pour les actifs de faible valeur et les baux à court terme. Elle comptabilise les paiements associés à ces baux en charges sur une base linéaire sur la durée du bail.

3. Résumé des conventions comptables importantes (suite):

g) Instruments financiers:

Les actifs et les passifs financiers sont constatés lorsque la Société devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Un actif financier ou un passif financier est initialement évalué à la juste valeur, plus ou moins les coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition ou l'émission des instruments financiers qui ne sont pas classés à la juste valeur par le biais du résultat.

h) Classification et évaluation des actifs financiers:

La méthode de classification et d'évaluation des actifs financiers reflète le modèle économique selon lequel ces actifs sont gérés et les caractéristiques de leurs flux de trésorerie. Les actifs financiers sont classés et évalués selon l'une des méthodes suivantes : au coût amorti, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat étendu (« JVBAERE »), ou à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVBRN »).

Un actif financier est évalué au coût amorti s'il remplit les deux conditions suivantes et n'est pas désigné comme étant à la JVBRN :

- l'actif financier est détenu dans le cadre d'un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs afin d'en percevoir les flux contractuels;
- les modalités contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiques, à des flux de trésorerie qui sont uniquement des remboursements de capital et d'intérêts sur la tranche impayée du capital.

Un actif financier est évalué à la JVBAERE s'il remplit les deux conditions suivantes et n'est pas désigné comme étant à la JVBRN :

- l'actif financier est détenu selon un modèle économique dans lequel les actifs sont gérés de manière à atteindre un objectif particulier, à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers;
- les modalités contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiques, à des flux de trésorerie qui sont uniquement des remboursements de capital et d'intérêts sur la tranche impayée du capital.

Un actif financier doit être évalué à la JVBRN à moins qu'il ne soit évalué au coût amorti ou à la JVBAERE.

Les actifs financiers ne sont pas reclassés après leur comptabilisation initiale, sauf si la Société détermine qu'il y a eu modification de son modèle économique de gestion des actifs financiers. À l'heure actuelle, la Société comptabilise son encaisse et ses comptes clients et ses autres débiteurs et sommes à recevoir comme étant des actifs évalués au coût amorti.

Les passifs financiers sont évalués et classés dans l'une des deux catégories suivantes : le coût amorti ou la JVBRN. À l'heure actuelle, la Société comptabilise ses comptes fournisseurs et autres créditeurs, comme étant des passifs financiers évalués au coût amorti.

Décomptabilisation

La Société décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à échéance ou que les droits de percevoir les flux de trésorerie contractuels sont transférés dans le cadre d'une transaction où la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'actif financier est transférée, ou d'une transaction où la Société ne transfère ni ne conserve la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété et ne conserve pas le contrôle des actifs financiers. La différence entre la valeur comptable de l'actif financier et la somme de la contrepartie reçue et à recevoir est comptabilisée en résultat.

La Société décomptabilise un passif financier lorsque les obligations contractuelles sont éteintes ou annulées ou lorsqu'elles arrivent à échéance. La différence entre la valeur comptable du passif financier décomptabilisé et la contrepartie payée et payable est comptabilisée en résultat.

3. Résumé des conventions comptables importantes (suite):

h) Classification et évaluation des actifs financiers (suite):

Dépréciation des actifs financiers

La Société comptabilise les provisions pour pertes de crédit attendues (« PCA ») sur les actifs financiers qui ne sont pas évalués à la JVBRN.

La Société évalue les provisions pour pertes à un montant égal aux PCA pour la durée de vie, sauf dans le cas des éléments suivants, pour lesquels elles sont évaluées comme des PCA à 12 mois :

- les instruments financiers dont le risque de crédit est jugé faible à la date de clôture;
- les autres instruments financiers dont le risque de crédit n'a pas augmenté de façon significative depuis leur comptabilisation initiale.

Toute les PCA sur 12 mois correspondent à la portion des PCA qui représente les pertes de crédit attendues des cas de défaillance dont un instrument financier peut faire l'objet dans les 12 mois suivant la date de clôture.

Les PCA pour la durée de vie s'entendent des PCA de la totalité des cas de défaillance dont un instrument financier peut faire l'objet au cours de sa durée de vie.

Évaluation des PCA

Les PCA sont une estimation des pertes de crédit pondérée en fonction des probabilités. Elles sont évaluées comme suit :

- actifs financiers qui ne sont pas dépréciés à la date de clôture : à la valeur actualisée de toutes les insuffisances de flux de trésorerie (c.-à-d. la différence entre les flux de trésorerie qui sont dus à l'entité aux termes du contrat et les flux de trésorerie que la Société s'attend à recevoir);
- actifs financiers qui sont dépréciés à la date de clôture : la différence entre la valeur comptable brute et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés.

À chaque date de clôture, la Société vérifie si les actifs financiers comptabilisés au coût amorti sont dépréciés. Un actif financier est « déprécié » lorsque se sont produits un ou plusieurs événements qui ont un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés de cet actif financier.

Présentation d'une provision pour PCA dans l'état de la situation financière

Les provisions pour pertes relatives aux actifs financiers évaluées au coût amorti sont déduites des valeurs comptables brutes des actifs.

i) Provisions:

Une provision est comptabilisée dans l'état de la situation financière lorsque la Société a une obligation juridique ou implicite actuelle résultant d'un événement passé, et qu'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation.

Les provisions sont évaluées à la valeur actualisée des dépenses jugées nécessaires pour éteindre l'obligation à l'aide d'un taux d'actualisation qui tient compte des évaluations présentes du marché de la valeur temporelles de l'argent et du risque propre à l'obligation. L'augmentation de la provision due au passage du temps est comptabilisée à titre de charge d'intérêts.

3. Résumé des conventions comptables importantes (suite):

j) Avantages postérieurs à l'emploi:

Allocations de retraite

Les employés de l'unité de négociation ont droit à une allocation de retraite fondée sur les années de service et le taux de rémunération au cours de l'année de la retraite ou du décès. Ce programme est financé dans l'année où l'allocation est versée. Le coût de l'allocation de retraite gagnée par les employés est déterminé sur une base actuarielle au moyen de la méthode de répartition des prestations au prorata services et de la meilleure estimation faite par la direction de l'augmentation des salaires et de l'âge dès la retraite des employés.

Les hypothèses importantes utilisées dans le calcul du passif sont les suivantes :

	29 mars 2026	**30 mars 2025**
Taux d'actualisation	4,90%	4,45%
Augmentations salariales futures	5,10% pour 2026, 5,95% pour 2027, et 2,50% par la suite	2,30%
Âge de la retraite	Varie selon l'âge actuel du participant	

Régime de retraite

Les employés de la Société sont membres du Régime de retraite dans les services publics du Nouveau-Brunswick, un régime de retraite interentreprises à risques partagés. Les cotisations sont versées à la fois par la Société et par les employés. Étant donné qu'il n'est pas facile de fournir l'information suffisante pour tenir compte de la participation de la Société au régime à l'aide de la comptabilité des régimes de retraite à prestations déterminées, ces états financiers ont été préparés au moyen de la comptabilité des régimes de retraite à cotisations déterminées. La Société n'a aucune responsabilité à l'égard de tout passif non capitalisé, et n'a aucun droit à un excédent, pour le régime lié aux employés actuels ou anciens. Les cotisations versées par la Société au cours de l'exercice ont totalisé 4 101 $ (3 902 $ en 2025). Les cotisations versées par la Société aux fins de ce régime devraient atteindre environ 11,25 % de la rémunération admissible en 2026.

La Société maintient un plan de contribution pour ses employés à temps partiels et saisonniers. Les cotisations versées par la Société au cours de l'exercice s'élèvent à 89 $ (79 $ en 2025).

k) Produits:

Les produits sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. La Société comptabilise un produit lorsqu'il transfère le contrôle d'un bien à un client. Dans le cas des contrats qui permettent au client de restituer un élément, les produits sont comptabilisés lorsqu'il est fort probable qu'une reprise importante du montant du produit cumulatif comptabilisé n'aura pas lieu. La Société comptabilise les produits au moment où la vente a lieu ou lorsque les biens sont livrés aux clients.

l) Rabais des fournisseurs:

La Société enregistre la contrepartie en espèces reçue des fournisseurs comme réduction du coût des stocks connexes ou, si les stocks connexes ont été vendus, au coût de production des produits.

3. Résumé des conventions comptables importantes (suite):

m) Normes et interprétations non encore appliquées:

Un certain nombre de nouvelles normes, de modifications aux normes et d'interprétations de normes ont été publiées par l'IASB et l'IFRIC, dont l'application est en vigueur pour les périodes commençant le 1er janvier 2024 ou après cette date. La Société ne s'attend pas à ce que la mise en œuvre de ces nouvelles déclarations comptables ait un impact significatif sur ses conventions comptables.

IFRS 18, Présentation et divulgation dans les états financiers :

En avril 2024, l'IASB a publié la norme IFRS 18, Présentation et divulgation des états financiers, qui remplacera la norme IAS 1. La nouvelle norme introduit les exigences clés suivantes :

- Les entités doivent classer tous les produits et charges en cinq catégories dans l'état du résultat net : exploitation, investissement, financement, activités abandonnées et impôt sur le résultat. Les entités doivent également présenter un sous-total du résultat d'exploitation nouvellement défini. Le résultat net de l'entité ne changera pas.
- Les mesures de performance définies par la direction doivent être présentées dans une note unique aux états financiers.
- Des indications renforcées sont fournies sur la manière de regrouper les informations dans les états financiers.

De plus, toutes les entités doivent utiliser le sous-total du résultat d'exploitation comme point de départ pour l'état des flux de trésorerie lorsqu'elles présentent les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles selon la méthode indirecte.

La norme IFRS 18 est applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2027 et doit être appliquée de manière rétrospective. La Société évalue actuellement l'impact que cette norme aura sur ses états financiers.

Modifications des normes IFRS 9 et IFRS 7 – Classification et évaluation des instruments financiers :

En mai 2024, l'IASB a publié des modifications aux normes IFRS 9 et IFRS 7 concernant la classification et l'évaluation des instruments financiers. Ces modifications clarifient certains concepts relatifs à la classification des actifs financiers, y compris ceux comportant des caractéristiques conditionnelles. Les modifications traitent de la comptabilisation et de la décomptabilisation des actifs et passifs financiers réglés par un système de paiement électronique. Les modifications introduisent également de nouvelles exigences en matière d'informations à fournir pour les instruments financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et au coût amorti. Ces modifications sont applicables aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2026 et doivent être appliquées de manière rétrospective. La Société évalue actuellement l'impact que ces modifications auront sur ses états financiers.

4. Immobilisations corporelles:

Coût	Terrain	Pavage	Bâtiments	Améliorations locatives	Mobilier, agencements et équipement	Automobiles	Équipement de détail	Équipement de réfrigération	Total
Solde au 1er avril 2024	23 $	541 $	12 334 $	7 171 $	29 561 $	690 $	1 446 $	3 997 $	55 763 $
Ajouts	–	36	455	394	847	230	38	228	2 228
Cessions	–	–	–	–	–	(151)	–	–	(151)
Solde au 30 mars 2025	23 $	577 $	12 789 $	7 565 $	30 408 $	769 $	1 484 $	4 225 $	57 840 $
Solde au 31 mars 2025	23 $	577 $	12 789 $	7 565 $	30 408 $	769 $	1 484 $	4 225 $	57 840 $
Ajouts	–	38	534	511	1 627	102	–	68	2 880
Cessions	–	–	–	(19)	(5)	(60)	–	(7)	(91)
Solde au 29 mars 2026	23 $	615 $	13 323 $	8 057 $	32 030 $	811 $	1 484 $	4 286 $	60 629 $
Amortissement cumulé									
Solde au 1er avril 2024	– $	421 $	7 279 $	4 013 $	25 651 $	404 $	1 360 $	3 414 $	42 542 $
Dépréciation	–	18	211	748	1 075	111	22	162	2 347
Cessions	–	–	–	–	–	(151)	–	–	(151)
Solde au 30 mars 2025	– $	439 $	7 490 $	4 761 $	26 726 $	364 $	1 382 $	3 576 $	44 738 $
Solde au 31 mars 2025	– $	439 $	7 490 $	4 761 $	26 726 $	364 $	1 382 $	3 576 $	44 738 $
Dépréciation	–	22	228	804	1 044	156	26	161	2 441
Cessions	–	–	–	(19)	(2)	(60)	–	(2)	(83)
Solde au 29 mars 2026	– $	461 $	7 718 $	5 546 $	27 768 $	460 $	1 408 $	3 735 $	47 096 $
Valeurs comptables									
Au 30 mars 2025	23 $	138	5 299 $	2 804 $	3 682 $	405 $	102 $	649 $	13 102 $
Au 29 mars 2026	23 $	154 $	5 605 $	2 511 $	4 262 $	351 $	76 $	551 $	13 533 $

5. Immobilisations incorporelles:

Logiciel	29 mars 2026 (52 semaines)	30 mars 2025 (52 semaines)
Coût		
Solde d'ouverture	12 753 $	12 597 $
Ajouts	–	156
Solde de fermeture	12 753	12 753
Amortissement cumulé		
Solde d'ouverture	11 089	10 321
Amortissement	705	768
Solde de fermeture	11 794	11 089
Valeur comptable	**959 $**	**1 664 $**

6. Actifs au titre du droit d'utilisation et obligations locatives:

La Société loue plusieurs magasins de détail, et certains baux contiennent des options de prolongation pouvant être exercées par la Société. À la date du début de la période de location, la Société a conclu qu'il n'était pas raisonnablement certain qu'elle puisse exercer les options de prolongation des baux et, par conséquent, les options de renouvellement n'ont pas été prises en considération pour l'évaluation des actifs au titre du droit d'utilisation et des obligations locatives.

Actifs au titre du droit d'utilisation	29 mars 2026 (52 semaines)	30 mars 2025 (52 semaines)
Coût		
Solde d'ouverture	73 347 $	70 016 $
Ajouts	3 166	3 331
Solde de fermeture	76 513	73 347
Amortissement cumulé		
Solde d'ouverture	40 655	33 728
Amortissement	6 911	6 927
Solde de fermeture	47 566	40 655
Valeur comptable	**28 947 $**	**32 692 $**

6. Actifs au titre du droit d'utilisation et obligations locatives (suite):

Obligations locatives	**29 mars 2026 (52 semaines)**	**30 mars 2025 (52 semaines)**
Coût		
Solde d'ouverture	37 160 $	41 077 $
Ajouts	3 166	3 331
Paiements de location	(8 428)	(8 467)
Charge d'intérêts des obligations locatives	1 152	1 219
Solde de fermeture	**33 050 $**	**37 160 $**
Obligations à court terme	6 695 $	7 170 $
Obligations à long terme	26 355	29 990
	33 050 $	**37 160 $**

Échéance des obligations locatives

L'analyse par échéance des paiements actualisés s'établit comme suit:

	29 mars 2026 (52 semaines)	**30 mars 2025 (52 semaines)**
Montant exigible en un an ou moins	6 695 $	7 170 $
Entre un an et cinq ans	19 805	19 845
Plus de cinq ans	6 550	10 145
	33 050 $	**37 160 $**

7. Allocation de retraite:

Conformément à la directive de la province du Nouveau-Brunswick et avec l'approbation du conseil d'administration, l'accumulation de prestations de retraite a cessé pour les employés non syndiqués à compter du 30 juin 2013. Le programme demeure en vigueur pour les employés de l'unité de négociation en attendant les directives de la province du Nouveau-Brunswick. Une évaluation actuarielle complète du régime a été achevée au 29 mars 2026.

Les renseignements relatifs au régime sont les suivants :

	29 mars 2026 (52 semaines)	30 mars 2025 (52 semaines)
Solde d'ouverture	2 267 $	2 194 $
Coût des services rendus au cours de la période	119	112
Frais d'intérêts	103	107
Prestations versées	(161)	(206)
Modification des hypothèses financières	56	60
Solde de clôture	**2 384 $**	**2 267 $**

Variations des obligations au titre des prestations définies:

	29 mars 2026 (52 semaines)	30 mars 2025 (52 semaines)
Modification de solde de clôture	117 $	73 $
Modification des hypothèses financières	(56)	(60)
	61 $	**13 $**

8. Variation du fonds de roulement hors caisse:

	29 mars 2026 (52 semaines)	30 mars 2025 (52 semaines)
Comptes clients et autres débiteurs	120 $	419 $
Stocks	(629)	(7 849)
Charges payées d'avance	(105)	409
Comptes fournisseurs et autres créditeurs	(2 794)	14 309
	(3 408) $	**7 288 $**

9. Ventes:

	29 mars 2026 (52 semaines)		30 mars 2025 (52 semaines)	
Bière	223 059	$	224 500	$
Spiritueux	126 795		127 503	
Vin	114 246		115 284	
Panachés et cidres	81 316		76 477	
Produits non alcoolisés	513		508	
	545 929	**$**	**544 272**	**$**

10. Charges d'exploitation:

	29 mars 2026 (52 semaines)		30 mars 2025 (52 semaines)	
Frais de personnel	48 237	$	48 317	$
Projets et autre	19 906		13 936	
Dépréciation et amortissement	10 057		10 042	
Services financiers	6 712		6 449	
Services	6 383		5 924	
Frais d'occupation et fournitures	4 388		4 072	
Technologie	2 727		2 432	
	98 410	**$**	**91 172**	**$**

11. Objectifs et politiques de gestion du risque financier:

a) Risque de liquidité:

Le risque de liquidité est le risque que la Société soit incapable de respecter ses obligations financières à mesure qu'elles deviennent exigibles. La Société gère ce risque en surveillant les flux de trésorerie futurs afin de s'assurer qu'elle disposera d'une trésorerie suffisante pour s'acquitter de ces obligations. Les comptes créditeurs sont dus dans un délai d'un an. Les obligations locatives futures de la Société, non actualisées, se répartissent comme suit :

	29 mars 2026 (52 semaines)		30 mars 2025 (52 semaines)	
Montant exigible en un an ou moins	7 638	$	8 203	$
Entre un an et cinq ans	21 788		22 270	
Plus de cinq ans	7 022		10 883	
	36 448	**$**	**41 356**	**$**

11. Objectifs et politiques de gestion du risque financier (suite):

b) Risque de change:

Pour la préparation des états financiers, les opérations sur devises autres que le dollar canadien sont enregistrées aux taux de change en vigueur à la date de l'opération. La Société est exposée au risque de change sur les achats libellés dans une autre monnaie que le dollar canadien. Les monnaies qui donnent lieu à ce risque sont principalement le dollar américain et l'euro. La direction a atténué ce risque en limitant le nombre d'opérations d'achat en devises étrangères.

c) Risque de crédit:

Le risque de crédit est le risque que la Société subisse une perte parce qu'un client ne s'acquitte pas d'une obligation. L'exposition de la Société est liée à la valeur des comptes clients et autres débiteurs. La Société a réduit l'exposition à ce risque en limitant l'accès au crédit et les relations contractuelles avec les partenaires commerciaux. En date du 29 mars 2026, aucun compte client ne représente plus de 10 % du total des comptes débiteurs.

d) Gestion du capital:

La Société n'a pas de capital-actions ou de dette à long terme. Elle définit son capital comme étant l'encaisse et les capitaux propres. Ses principaux objectifs en matière de gestion du capital consistent à disposer d'assez de liquidités pour pouvoir honorer ses obligations financières et maximiser les rendements au profit de la province du Nouveau-Brunswick.

12. Éventualités:

La Société est visée par plusieurs actions judiciaires et impliquée dans d'autres affaires dans le cours normal de ses activités. L'issue de ces actions et la décision des tribunaux à cet égard ne peuvent pas être déterminées à l'heure actuelle. Par conséquent, les états financiers ne reflètent aucune provision pour ces actions. Les règlements, s'il y a lieu, relatifs à ces éventualités seront comptabilisés dans la période où chaque règlement aura lieu. La direction a réduit ce risque en maintenant la couverture d'assurance requise.

La Société indemnise ses administrateurs et ses dirigeants en cas de réclamations raisonnables engagées ou de pertes raisonnables subies dans l'exécution de leurs fonctions pour la Société.

13. Opérations entre apparentés:

La partie exerçant le contrôle ultime de la Société est la province du Nouveau-Brunswick. Les distributions à la province du Nouveau-Brunswick sont indiquées dans l'état des variations des capitaux propres. En vertu du principe de propriété commune, la Société est liée à tous les ministères, organismes et sociétés d'État provinciaux. Les transactions avec ces entités sont effectuées dans le cours normal des activités et sont enregistrées à la valeur d'échange, sauf indication contraire dans les présents états financiers.

La Société fournit des services à CNB, qui sont attribués à la Société par le biais d'un accord de service partagé. Ces services englobent le capital humain dans les domaines de la gestion de haute direction; la gouvernance d'entreprise; la gestion de biens; les services de technologie de l'information; la conformité stratégique; les services financiers; la communauté et la mobilisation; et la portion connexe des avantages sociaux. De plus, la Société a engagé des coûts pour le compte de CNB relativement à l'achat de biens ou de services auprès de tiers. Ces opérations sont comptabilisées selon le principe du recouvrement des coûts et sont comptabilisées à titre de réduction des charges d'exploitation. Au cours de l'exercice clos le 29 mars 2026, la Société a facturé à CNB la somme de 3 317 $ (2 305 $ en 2025), au titre des Salaires – administration.

Les comptes clients et autres débiteurs comprennent une somme de 514 $ (248 $ en 2025), qui représente la portion courante du recouvrement des coûts décrite ci-dessus. Le montant total non remboursé ne rapporte pas d'intérêt et n'est pas garanti, et il n'y a pas de durée de remboursement déterminée. Le montant dû à la SANB par CNB est considéré comme une créance courante et le remboursement est garanti aux termes d'un accord entre CNB et la Société de gestion du cannabis.

13. Opérations entre apparentés (suite):

Ces opérations sont comptabilisées au montant réel de la contrepartie, tel qu'établi et convenu par les apparentés.

Rémunération du personnel de gestion clé

Les membres du conseil d'administration et de l'équipe de direction sont considérés comme des membres clés du personnel de gestion. La rémunération et les avantages sociaux totaux se chiffraient à 1 903 $ (2 506 $ en 2025).

14. Informations comparatives:

Certaines informations comparatives ont été reclassées pour se conformer à la présentation de l'année en cours. Cela comprend des ajustements de 3 907 $ liés au calendrier de comptabilisation des stocks en transit et des créditeurs correspondants pour l'exercice terminé le 30 mars 2025. Ces reclassifications n'ont eu aucun impact sur le résultat net de la Société ou les capitaux propres de la province du Nouveau Brunswick.